

DJENIEN-BOU-REZG (Sud Oranais) Ancien bain militaire devenu camp d'internement sous Vichy

Les tortionnaires de Djenien-bou-Rezg
devant le Tribunal d'Armée

L'interrogatoire révèle que le lieutenant de RICKO, commandant de ce camp d'internés antifascistes, est le neveu du général contre-révolutionnaire Wrangel (*Alger Républicain*, 19 juillet 1944)

PREMIÈRE journée d'audience, lecture de l'acte d'accusation, interrogatoires, audition du premier témoin. On se souvient du procès des tortionnaires d'Hadjerat. Il y avait eu neuf morts, là-bas. À Djenien-bou-Rezg, il n'y en a eu que trois, après évacuation tardive, à l'hôpital d'Aïn-Sefra.

« La tactique de Ricko, dira un témoin, le docteur Bourgeois, était d'éviter que les gens meurent au camp. »

Parmi ces morts, le docteur Chaouat. On se souvient encore de l'émotion provoquée à Hussein-Dey et dans le département par la nouvelle tragique. Chaouat, président de la Ligue des Droits de l'Homme, était le médecin des pauvres. Pendant des années, il fut l'ami de la population laborieuse. Il mourut, privé de tous soins par les tortionnaires, dans des circonstances dont l'évocation soulève la conscience.

En droit, un pareil crime est simplement qualifié « violences commises par fonctionnaires, sans motif légitime, avec préméditation ».

Ceux qui portent la responsabilité des morts de Djenien-bou-Rezg ont comparu hier, l'un en uniforme de lieutenant, le second en tenue d'aspirant. Il est vrai que le lieutenant de Ricko est actuellement affecté à la garde des prisonniers de guerre italiens. Un troisième accusé, Julien Dupont, est maintenant secrétaire d'un centre de séjour surveillé, où villégiaturent les membres de la 5^e colonne.

Cela explique peut-être, si les autres gardiens ont été aussi recrutés parmi les hommes de confiance que Vichy avait commis à la garde des patriotes internés, le régime doré dont, dit-on, les hitlériens et pétainistes confiés à leurs soins.

L'aspirant Louis arbore, sur son blouson, l'insigne, auquel il n'a pas le moindre droit — on s'en doute — des Forces françaises libres. Le commissaire du gouvernement l'invite à le retirer : Louis, pris en flagrant délit, s'exécute. Ce petit fait en dit long, cependant... Car Ricko ira jusqu'à dire : « Je suis un patriote français ».

Il est grand temps d'en finir avec une facilité et une indulgence qui, si l'on n'y prend garde, permettront, avant qu'il soit longtemps, aux agents vichystes et nazis, restés dans les cadres de l'armée, comme dans ceux de l'administration, de perpétrer de nouveaux crimes contre la Patrie. Il est déjà suffisamment douloureux de les voir, à la faveur d'un Code dont les fondements plongent au temps des privilèges de caste, échapper, après les pires forfaits, au châtement suprême. Et l'une des conditions de la rénovation nationale doit être, si l'on veut mettre la France à l'abri des entreprises des

mercenaires de l'ennemi, la refonte totale de nos institutions juridiques : le Code doit être fait de telle sorte qu'il ne protège plus, en même temps que les honnêtes gens, les assassins et les traîtres.

Pierre MONEVA.

L'audience est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence du conseiller Perrin, assisté du conseiller Fischer, du capitaine Leca et des lieutenants Baroli et Casalonga. Le commandant Rondreux occupe le siège du commissaire du gouvernement. Au banc de la défense, le bâtonnier L'Admiral et maîtres Bosshardt et de Vialar.

Le président procède à l'interrogatoire d'identité des accusés. Ils sont quatre: De Ricko (Pierre), né en en 1891, à Reval (Russie), actuellement lieutenant dans un dépôt de prisonniers de guerre ; Louis (Willy), né en 1916 à Hargaten (Moselle), actuellement aspirant dans une formation antiaérienne ; Kregel (Hugo), né en 1901, à Merschied (Allemagne), demeurant actuellement à Tiaré ; enfin, Dupont (Julien), né en 1907, à Argis (Ain), actuellement secrétaire d'un centre de séjour surveillé.

De Ricko et Louis sont en uniforme. L'aspirant Louis arbore, sur son blouson neuf, l'insigne des Forces françaises libres, qu'ont seuls le droit de porter ceux qui, avant le 31 juillet 1943, ont rejoint les forces du général de Gaulle. Et c'est un premier incident.

Le commandant Rondreux, commissaire du Gouvernement (adressant sa requête au Président) : Je vous prie de donner l'ordre à Louis d'enlever le glorieux insigne qu'il a l'audace de porter sans y avoir le moindre droit.

Cette adjuration provoque dans le public une longue clameur d'approbation et une protestation de M^e Bosshardt, avocat de de Ricko, qui déclare la prétention du commissaire du Gouvernement inadmissible. Mais le Président donne l'ordre à Louis d'enlever l'insigne, ce qu'il s'empresse de faire.

Le greffier, adjudant Ligonnet, donne lecture de l'ordonnance de renvoi et de l'acte d'accusation.

L'ACTE D'ACCUSATION

Les 4 accusés ont à répondre de violences commises par fonctionnaires et complicité ; Kregel et Dupont, de vols et complicité ; de Ricko et Louis, de suppression de correspondances et de complicité de vols.

Ces crimes et délits divers ont été par eux commis pendant la « période de l'armistice » au camp d'internés politiques de Djenien-bou-Rezg, dont de Ricko était commandant, Louis commandant adjoint, Kregel chef de la police et Dupont surveillant.

Le 1^{er} juillet 1941, à l'arrivée de de Ricko au camp, la vie devint intenable, En dehors des conditions lamentables de logement, la nourriture était tellement insuffisante que l'amaigrissement des internés devint général : de 15 à 20 kg. par détenu en moyenne. Au point de vue disciplinaire, sévissait un régime draconien.

La peine normale n'était pas la prison, mais la cellule, dont le régime était le suivant : aucune nourriture le premier jour, 1/3 de boule de pain et 1 litre d'eau le 2^e jour, même régime le 3^e jour, un gamelle de bouillon le 4^e jour. Et le régime reprenait à la même cadence, ponctué largement de coups.

À des peines corporelles nombreuses, s'ajoutaient des peines d'ordre moral, dont la principale était la privation de correspondance soit au départ, soit à l'arrivée, soit personnelle, soit collective : par exemple, aucun interné ne reçut de lettre en août 1941.

Une autre sanction consistait à ouvrir, à l'arrivée, tous les colis des détenus et à y prélever tout ce qui était utile à la popote de de Ricko : huile, pain, sucre, café, légumes secs, etc.

La rigueur excessive du camp de Djenien-bou-Rezg s'appliquait également aux malades, dont quelques-uns trouvèrent la mort au camp ou à l'hôpital quelques jours seulement après leur évacuation trop tardive.

L'acte d'accusation relate ce qu'il appelle les « cas graves » : celui de l'interné Grau, évacué trop tard, alors qu'il vomissait le sang, sur l'hôpital d'Aïn-Sefra. L'aspirant Louis, qui disait que « le camp n'était pas une maison de santé », demandait à Grau de « choisir entre la prison et le travail ».

Et ceux de Serrano, de Rabiah Ali, du docteur Chaouat, qui, comme Grau, moururent du régime inhumain qui leur était imposé.

Le calvaire du docteur Chaouat

Le docteur Chaouat médecin établi depuis de longues années à Hussein-Dey, où il était estimé et aimé de toute la population, était également président fédéral de la Ligue des Droits de l'Homme. Voici, *in extenso*, la partie de l'acte d'accusation qui a trait à son séjour au camp de Djenien-bou-Rezg :

Le docteur Chaouat était un vieux médecin israélite. Âgé de 51 ans, il était à son arrivée au camp dans un état physique très précaire : fatigué, plus de dents, grosse hernie, insuffisance hépatique, cardiaque, et enfin atteint d'une tuberculose pulmonaire déjà ancienne et contractée, au dire des témoins, pendant la guerre 39-40. Dès l'arrivée, le docteur Lellouche (autre Interné chargé des fonctions d'infirmier), le classait dans les sujets à « ménager » et ne devant effectuer qu'un travail léger. De Ricko n'en tenait aucun compte et affectait le médecin Chaouat aux travaux du jardin. où il faisait les massifs, transportait les pierres des bordures ou les sacs de sable des allées. À plusieurs reprises, le médecin du camp intervenait pour obtenir que Chaouat fit des travaux moins pénibles. De Ricko s'y refusa toujours.

Chaouat fut même présenté à la contre-visite du docteur militaire d'Aïn-Sefra au cours d'une de ses visites mensuelles. Reconnu vraiment très malade, il fut exempté de tout travail, mais de Ricko ne tint pas plus compte de l'avis du médecin d'Aïn-Sefra que de celui du camp et le docteur Chaouat retourna au jardinage. Chaouat fit même venir au camp des certificats anciens constatant ses maladies. Rien n'y fit. Une fois, ayant 40° de fièvre. Il fut autorisé à rester couché 8 jours — non pas à l'infirmierie, mais en chambrée — ce qui n'empêcha pas Krengel de le faire lever pour l'appel. Il aurait dû sortir et faire 80 mètres dans la cour pour se rendre aux W.-C. si des camarades obligeants ne lui avaient permis de satisfaire ses besoins dans la chambrée.

De Ricko s'étant absenté à ce moment, et Louis ayant pris le commandement du camp, l'exemption de service de Chaouat fut immédiatement levée et le pauvre homme contraint de retourner au jardin par froid glacial.

Pendant l'hiver 1941-42, Chaouat eut une grave congestion pulmonaire, qui en raison de son état général, eut pu avoir des conséquences fatales. Il fut malade trois semaines et même pas admis à l'infirmierie. Le docteur du camp le soignait en cachette, et il se soignait lui-même comme il pouvait, car de Ricko lui avait fait confisquer une valise de médicaments qu'il avait apportée dans ses bagages. Il lui avait même confisqué un matelas que Chaouat s'était fait envoyer au camp.

Enfin, en juin 1942, épuisé complètement, le docteur Chaouat était atteint de typhus. Ce ne fut que le 5^e jour de sa maladie que de Ricko consentit à son évacuation. Quelques jours après, Chaouat mourait à l'hôpital militaire d'Aïn-Sefra, le 12 juin 1942.

Cette façon tardive d'évacuer les gens au tout dernier moment pour les envoyer mourir à Aïn-Sefra correspond bien à la réflexion faite par des internés, le docteur Bourgeois : « La tactique de de Ricko était d'éviter que les gens meurent au camp ».

LES OPINIONS DU COMMANDANT DU CAMP

Après le débarquement allié du 8 novembre 1942, le régime du camp ne s'améliore pas, au contraire.

Ricko prétendait que les Allemands gagneraient la bataille de Tunisie et qu'ils seraient bientôt maîtres de l'Afrique du Nord, qu'en conséquence, rien n'était changé. On pourrait presque ajouter « au contraire ».

De l'avis de tous les témoins, de Ricko était un proallemand notoire et un collaborationniste convaincu.

Ses réflexions désobligeantes contre le régime d'avant 39, et contre la République, sont innombrables. Il considérait Hitler comme son chef et, en parlant de la Wehrmacht, il disait « notre armée ». En juillet 1941, il fit libérer tous les punis de cellule en l'honneur d'une victoire de la Wehrmacht sur l'armée Rouge. agrémentant cette mesure de faveur de quelques commentaires de circonstance.

Louis, le second du camp, était l'âme damnée de de Ricko. Il le poussait à la sévérité et, moins ouvertement que son chef, mais d'une façon tout aussi efficace, il punissait, augmentait les, corvées et leur difficulté, diminuait les rations et volait les internés.

Krengel était l'agent d'exécution, ivrogne et brutal. Il frappait ou commandait la pelote ou les corvées avec une dureté et un manque d'humanité inouïs. Dupont n'était qu'un des agents parmi les plus brutaux.

L'APPEL DES TÉMOINS

Il y a 17 témoins cités par l'accusation, parmi lesquels figurent notamment nos confrères Bernard Lecache et Waligorski ¹, les docteurs Bourgeois et Lellouche, le dentiste Tanguy et le lieutenant Boisbourdin.

Des 8 témoins à décharge, un seul répond à l'appel de son nom : le lieutenant-colonel-médecin Passager, directeur du service de santé des territoires du Sud au Gouvernement général.

L'INTERROGATOIRE DE RICKO

Russe blanc, de Ricko, naturalisé français en 1928, fut mobilisé en 1939 comme sous-lieutenant de réserve. Démobilisé en septembre 1941, alors qu'il était au titre militaire, commandant du camp de Djenien-bou-Rezg, il garda, à titre civil, ses peu reluisantes fonctions.

Une question du commissaire du gouvernement va l'amener à donner d'intéressants détails sur sa carrière : arrivé en France en 1911, il retourne en Russie en 1912, y accomplir son service militaire. En 1920, il revient en France, Il travaille Champagnelles (Jura), dans une usine où il est successivement manoeuvre, contremaître, chef d'atelier.

De Ricko. — Mon oncle, le général Wrangel, me demande de le rejoindre comme capitaine, chef d'état-major. Je refuse. Mais, peu après, j'accepte une mission : faire de l'espionnage en Allemagne.

Par la suite, de Ricko s'installe comme opticien à Douai. En 1937 (il a alors 45 ans), il s'engage au 3^e R.I. à Lille.

Trois mois après, ayant passé le brevet de chef de section, est nommé sous-lieutenant de réserve. En 1939, il est mobilisé au 1^{er} Train. Par la suite, Il est chargé de fonctions au Contrôle postal international, car il parle six langues. Le 22 mai 1940, il est fait prisonnier. Il s'évade aussitôt. Après diverses pérégrinations dans des dépôts de troupes, on le retrouve à Djenien-bou-Rezg.

L'accusé a une explication savoureuse pour justifier les vols qu'il commettait au préjudice des internés :

De Ricko, — Dans les colis reçus par les internés, les produits contingentés qui s'y trouvaient ne pouvaient provenir que du marché noir. C'est pourquoi je les confisquais.

Les brutalités, les coups, la sous-alimentation, tout cela fait sourire le chef des tortionnaires de Djenien-bou-Rezg:

¹ Jacques Waligorski (1893-1984) : fils d'un gros entrepreneur, [entrepreneur lui-même](#).

De Ricko. — Ça n'existe que dans l'imagination des internés. J'invoque les rapports d'inspection du colonel Lupy.

Le président demande à l'accusé pourquoi le docteur Bourgeois était l'objet de punitions constantes.

De Ricko. — Le docteur Bourgeois était arrivé de Bossuet avec une recommandation assez mauvaise; il y avait transformé l'infirmerie du camp en centre de propagande communiste.

Le président. — Il y avait beaucoup de cellules et beaucoup de punis à Djenien-bou-Rezg ?

De Ricko. — Il n'y avait presque jamais de punis dans les cellules : elles servaient seulement à l'habitation individuelle des internés ; c'étaient des logements très confortables.

Sur cette définition élégante et inattendue des cellules de Djenien-bou-Rezg, et après que M^e Bosshardt eut demandé au président d'ordonner l'apport au dossier des 5 rapports du colonel Lupy. l'audience du matin est levée à 12 h. 15.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

L'audience reprend à 16 h. De Ricko ayant éprouvé le besoin de dire que, né russe, il a néanmoins toujours été, avant tout, un patriote français, le public ne peut réprimer son hilarité. Sur quoi, le défenseur, M^e Bosshardt, s'écrie :

— Vous me savez pas combien je souffre d'entendre la salle rire !

Le Président. — Ne vous préoccupez pas de la salle.

De Ricko. — Je ne suis ni russe blanc, ni bolcheviste, je suis patriote français.

Le Président. — Nous n'avons pas à faire de politique. Vous avez à répondre des faits précis qui vous sont reprochés.

Néanmoins, M^e Bosshardt tient à dire au Tribunal, comment, dans des circonstances dont on ne peut s'empêcher de trouver le récit un peu rocambolesque, de Ricko aurait, en 1916, sauvé la vie de Staline. Évidemment, la ficelle est plutôt un cordage de grandes dimensions.

On passe ensuite à l'interrogatoire de l'aspirant Louis, qui, à l'en croire, est blanc comme neige, et aux interrogatoires de Hugo Kregel, dont on apprend qu'avant d'être envoyé comme surveillant à Djenen-bou-Rezg, il a été condamné pour bigamie, et de Dupont. Ils n'apportent rien aux débats.

LE PREMIER TÉMOIN LE DOCTEUR BOURGEOIS

Le docteur Bourgeois, qui était interné à Bossuet, a été envoyé le 18 novembre 1941, à Djenien-bou-Rezg; il y est resté jusqu'en mars 1943.

Entre autres choses, le docteur Bourgeois nous apprend que de Ricko s'appropriait le contenu des colis envoyés aux internés par leurs familles : cependant, il leur en payait le prix...

Le docteur Bourgeois. — Il payait 400 gr. de savon cinquante centimes, et 50 centimes 125 gr. de sucre...

Mais de Ricko et ses acolytes ne se bornaient pas à d'aussi insignifiantes peccadilles.

Le docteur Bourgeois. — Quand je suis arrivé au camp, voici ce qu'on m'a dit : « Ici, c'est un camp de repréailles. Il n'y a que deux portes de sortie : la première — n'y comptez pas —, c'est la libération. La deuxième, c'est le cimetière. »

Le témoin relate que, lorsque les Allemands fusillaient en France des otages, de Ricko et Louis s'en réjouissaient hautement.

C'est l'aspirant Louis qui lui a appris la mort du docteur Chaouat. Tout souriant, il a dit au docteur Bourgeois :

— Ça ne fera jamais qu'un juif de moins !

Au moment de l'avance allemande sur Moscou. de Ricko, qui ne pardonnait jamais, a ouvert la porte des cellules « en l'honneur de la victoire allemande ».

L'audience se termine sur une tentative faite par la défense, tentative qui tourne à sa confusion, d'attaquer le témoin sur le terrain du patriotisme. Bourgeois, qui, sous Vichy, a fait des années de camp de concentration, attaqué par de Ricko ! On aura tout vu.

L'audience, levée à 19 h. 25, reprend ce matin à 8 h. 30 : suite de l'audition des témoins.

Les tortionnaires de Djenien-bou-Rezg
devant le Tribunal d'Armée

« Visitez Djenien et son oasis, ses bassins, son jardin »,
disait une inscription subsistant sur le mur du camp

« Il y a ici un très joli cimetière : Rabiah y sera très bien ! »
déclarait à l'infirmier le lieutenant de Ricko
(*Alger Républicain*, 20 juillet 1944)

LA deuxième journée d'audience a été marquée par deux témoignages essentiels : celui de notre confrère Bernard Lecache, qui passa deux mois au camp de Djenien, et celui du docteur Lellouche, qui, pendant près d'un an, interné lui-même, remplit auprès de ses camarades les fonctions d'infirmier. Ces deux dépositions, que confirment dans tous leurs termes celles des autres témoins, établissent d'une manière irréfutable que les cadres du camp de Djenien-bou-Rezg, et notamment les deux principaux accusés, le lieutenant de Ricko et l'aspirant Louis, étaient des agents de la propagande nazie.

Louis disait, fier de ses raffinements de cruauté envers les malheureux internés : « Hitler a affirmé qu'il faut abattre le corps pour asservir l'âme ; j'ai été, jusqu'en 1938, élevé à l'école du national-socialisme : j'applique la doctrine ». Quand à de Ricko, qui, rapporte le témoin Varieras, avait l'habitude de saluer à l'allemande, il ouvrait — miracle ! — les portes des cellules en l'honneur de l'avance allemande sur Moscou.

Les victoires allemandes n'ont eu qu'un temps. L'abominable atmosphère de nazisme que Vichy avait répandue sur la France s'est dissipée. D'où vient donc que les tortionnaires, sur les sentiments de qui aucun doute n'a jamais pu être permis, puisqu'ils avaient été chargés par les traîtres de Vichy de la garde et de l'assassinat des internés républicains et patriotes, comparaissent sans avoir été chassés de l'armée ? Car les deux chefs du camp de Djenien occupent des fonctions, l'un dans un camp de prisonniers, l'autre dans un corps de troupe normal. Et que se passerait-il si, par l'effet d'un hasard possible, l'une de leurs anciennes victimes se trouvait placée sous leurs ordres ?

Parmi les internés, il en est un qui, condamné en 1936 comme gérant d'un journal pour « provocation de militaires à la désobéissance » — on sait ce que cela a signifié un certain temps — et amnistié depuis, n'a pas encore été réintégré dans son grade.

Aujourd'hui, plus que jamais, il importe de réprimer tout ce qui peut constituer un danger pour le moral de nos soldats. Or, ce n'est pas un danger d'ordre politique que fait courir à nos combattants, la présence dans le corps des officiers, d'individus imbus des doctrines hitlériennes, c'est un danger véritable, d'ordre purement militaire, essentiellement national.

Tout autant que le châtement des crimes de droit commun commis à Djenien, il importe que le procès qui se déroule devant le Tribunal d'armée aboutisse à l'épuration des cadres de la Nation des éléments de la 5^e colonne qui y subsistent. Quand la Patrie est en danger, il ne doit y avoir qu'un seul Droit, qu'un seul devoir qui s'imposent aussi

bien au peuple qu'à ceux qui ont la charge de la conduite de la guerre: prévenir la trahison. Il semble que, dans ce domaine, tout n'ait pas encore été fait.

Pierre MONEVA.

L'audience est ouverte à 8 h. 80, sous le présidence du conseiller Perrin. Le premier témoin est notre confrère Bernard Lecache, qui fut interné à Djenien bou-Rezg, de fin mars à fin mai 1942.

Le témoignage de Bernard Lecache

C'est le colonel Lupy et le lieutenant de Ricko qui vinrent, en gare d'Aïn-Sefra, prendre en charge le convoi dont Lecache faisait partie. D'Aïn-Serra, il fut dirigé sur Djenien.

Bernard Lecache, avec cette philosophie souriante dont les hommes qui ont souffert voilent le souvenir de leurs années dramatiques, évoque son arrivée au camp :

— Sur le mur extérieur, il y avait une inscription : « Visitez Djenien et son oasis, ses bassins, son jardin... »

Mais l'adjudant Krengel était là. Il mit sans perdre une seconde les nouveaux arrivants en cellule. Le lendemain, il leur fit raser la tête, puis les fit comparaître devant l'aspirant Louis. Celui-ci, avisant Lecache, fit un geste et lui dit : « Vous êtes juif. Reculez-vous ! » Arrive de Ricko : « C'est vous Lecache ? Vous crèverez ici ! » Et le commandant du camp, après avoir fait, à l'intention de ses nouveaux pensionnaires, l'apologie des méthodes hitlériennes, leur signifie : Ici, il n'y a que deux portes de sortie : la libération — n'y comptez pas — et le cimetière, » S'adressant plus particulièrement à Lecache, il ajouta : « Vous partirez les pieds devant ! »

Ce fut ensuite la fouille des pauvres bagages. Les cadres du camp s'approprièrent, dans les hardes des internés, ce qui leur convenait. Dans les affaires de Bernard Lecache, il y avait des lettres de sa femme, des poèmes qu'il avait écrit au camp de Bossuet. On les lut prit.

Bernard Lecache. — Le jour même, j'entendis Dupont, parlant des lettres, dire : « Il n'y a qu'à les brûler. » C'est ce qui explique que je n'aie jamais pu les récupérer.

La fouille était accompagnée de brutalités, sous l'œil approbateur de Ricko et de Louis. De Ricko avait institué, dans le camp de Djenien, un « ghetto ».

LE « GHETTO » DE DJENIEN

Bernard Lecache. — J'eus l'honneur, dont je suis assez fier, d'y être cloîtré. De Ricko avait aussi mis dans le « ghetto » des internés musulmans, sans doute dans l'espoir de faire naître des incidents. Mais pendant les deux mois de mon séjour, un accord parfait n'a jamais cessé de régner entre internés juifs et musulmans.

Le témoin décrit ensuite les corvées épuisantes, ponctuées de coups de crosses. Le cinquième jour, on envoie Lecache travailler au jardin. Le soir, un des goumiers de la garde du camp le conduit dans le bureau de l'aspirant Louis, où se trouve aussi de Ricko. Le goumier dit : « Au jardin, il a parlé, il a fait de la propagande politique... »

Bernard Lecache. — Quelle propagande politique aurais-je pu faire ? Tous les internés avaient les mêmes opinions que moi sur Hitler sur le fascisme... De Ricko me mit sur-le-champ en cellule.

Et c'est la description des cellules, du régime alimentaire des punitions, des corvées imposées :

— Il fallait porter sans arrêt, du matin au soir, les couffins remplis de pierres ou de terre, d'un endroit à l'autre, sans nulle nécessité que de nous épuiser de fatigue.

Quand Vichy déchet Lecache de la nationalité française, on l'envoya au camp international de Djelfa.

Bernard Lecache. — En quittant Djenien, j'avais toute raison de redouter le sort qui m'attendait, mais j'ai éprouvé comme une délivrance tant le régime auquel nous étions soumis était fait de méchanceté puérile, de froide et systématique cruauté.

Des internés, quand par hasard ils avaient quelque loisir, apprenaient à des musulmans l'alphabet français. L'un de ces maîtres bénévoles, fut, pour cela, puni de 18 jours de cellule. Les lettres adressées aux internés, ou envoyées par eux, étaient souvent interceptées par le commandement du camp.

— Je lus un jour mon adresse sur des lettres qui étaient sur la table de l'aspirant Louis. Elles ne me furent jamais remises.

Bernard Lecache parle du docteur Chaouat :

— Il souffrait abominablement, et encore plus moralement. Il était juif, il avait ce redoutable honneur, il était franc-maçon, il ne s'en cachait pas. Il était républicain, il s'en vantait. Pour ces trois raisons, il était haï particulièrement. On l'obligea à demander à sa femme, aux amis qui lui écrivaient, de supprimer de son adresse le mot « docteur » car l'esprit de raciste le plus développé se manifestait au camp. Louis, notamment, était un sadique étonnant, d'une incroyable perversion d'esprit. Chaouat sentait sa fin venir. « Ils m'auront », me disait-il. La prédiction de Ricko s'est réalisée pour lui. Il est mort parce que ces messieurs l'ont voulu.

LES TÉMOINS MARIANEZ ET TANGUY

On entend ensuite le forgeron Jules Mariane, interné qui était à Djenien chargé de l'ordinaire. Si les cadres avaient des menus copieux et excellents (25 litres de vin par jour pour 7 ou 8), par contre, celui des internés était peu enviable.

Le chirurgien-dentiste Jean Tanguy fut interné à Djenien le 30 août 1941. On commença par le mettre pendant 3 jours en cellule, au pain et à l'eau. Pendant trois mois, on l'affecta spécialement à la corvée de tinettes. Et prenant prétexte de son état de saleté inévitable, on lui interdit de soigner les internés. Par contre, malgré cette malpropreté dans laquelle il devait vivre, il était autorisé à soigner les indigènes des alentours, qui payaient de Ricko.

Le docteur Lellouche infirmier du camp

On entend alors le docteur Lellouche, médecin de colonisation à Maillot, qui fut interné à Djenien du 2 août 1941 au 21 mai 1942, et remplit au camp les fonctions d'infirmier.

À son arrivée, il fut reçu par Ricko, qui lui déclara en guise de bienvenue : « Je vous briserai si vous n'avez pas une conduite exemplaire ! » En sa qualité d'infirmier, le commandant du camp lui donna cependant une chambre particulière attenante à l'infirmerie et, personnellement, il n'eut à se plaindre d'aucun sévices.

Le Dr Lellouche. — L'infirmerie était démunie de tout médicament. Les malades étaient soumis au même régime que les autres internés. L'aspirant Louis disait : « Ce régime est assez bon pour ces sales communistes, ces sales juifs, ces sales gaullistes. Qu'ils crèvent ! » De Ricko admettait que j'exempte de service un ou deux malades sur dix. Mais, en fait, les malades, même graves, travaillaient comme sous peine d'être punis de cellule. C'est Krengel qui décidait de ceux qui pouvaient aller à la visite. Pour un effectif d'environ 250 internés, il y avait en tout 3 latrines, dont une pour les juifs et les musulmans. Dans le ghetto, il y avait un seul robinet d'eau pour environ cent hommes, encore le plus souvent n'y avait-il pas d'eau. L'hiver, on refusait aux internés, spécialement à ceux qui n'avaient pas de capote de se protéger avec les couvre-pieds de coton, dont les cadres préféraient se faire des pyjamas, des robes de chambre, des pantalons. Il n'y avait pas de feu pour les internés, mais les appartements des cadres étaient chauffés sans arrêt.

Quand j'essayais de protester, Louis me disait : « Est-ce que les Allemands qui se battent en Russie ont du feu pour se chauffer ? » Il est arrivé qu'on serve aux internés

de la viande provenant de moutons crevés. Quand il s'agissait de bêtes normalement abattues, les gigots, les épaules, les côtelettes et les abats allaient aux officiers et aux surveillants ; les internés n'avaient que les os. À ce régime, les hommes dépérissaient à vue d'œil. Le moindre amaigrissement se chiffrait par 10, 12 ou 15 kg. Les admissions à l'hôpital étaient systématiquement refusées par de Ricko.

Le témoin parle des internés qui sont morts :

— À l'arrivée de Serrano, son état était sérieux mais non désespéré. Mais son crime était impardonnable : pendant plusieurs mois, il avait réussi à se soustraire à la police de Vichy. Aussi, quand je voulais le soigner, de Ricko déclara : « Pas la peine de perte du temps pour cette crapule : il faut le faire crever. » Quant à Rabiah, il a été véritablement assassiné : si on m'avait écouté, il serait là aujourd'hui !

L'ASSASSINAT DE RABIAH

Voici la partie de l'acte d'accusation qui concerne le malheureux Rabiah :

« Rabiah Ali, âgé de 40 ans, était un agent de police indigène, interné docile au dire de Ricko, employé aux cuisines. Le 4 mars 1942, pris de mal aux dents, il se rend à la visite et, en raison de ses bonnes notes, obtient deux jours de repos. Dans la nuit du 6 au 7 mars 1942, son état empire brusquement et, le 7 au matin, le Dr Lellouche diagnostique un phlegmon gangréneux du plancher de la bouche et va demander à de Ricko son évacuation immédiate. De Ricko refuse, mais autorise le Dr Lellouche à faire entrer le malade à l'infirmierie — ce sera le seul à y être entré.

L'état de Rabiah empirant, à 16 h. le docteur demande à nouveau son évacuation. Second refus de Ricko qui prescrit au Dr Chaouat de l'examiner à son tour. Le diagnostic du Dr Chaouat est le même que celui du Dr Lellouche, mais de Ricko refuse encore l'évacuation (3^e fois). Vers 21 h., le Dr Lellouche devant l'état de plus en plus grave de Rabiah Ali, [redemande son hospitalisation à] Ricko, mais il se heurte pour la 4^e fois à un refus catégorique. Vers 22 h., de Ricko se rend même à l'infirmierie pour voir Rabiah Ali, mais maintient son refus d'évacuation (5^e fois).

C'est alors l'atroce nuit d'agonie de Rabiah Ali. Il n'a plus que quelques heures à vivre. Le 8 mars, à 10 h., de Ricko consent enfin à l'évacuation pour le soir 18 h., mais, à 16 h., Rabiah Ali meurt après 36 heures d'une épouvantable agonie. »

*
* *
*

Le Dr Lellouche. — Je dis à Ricko qu'une opération était nécessaire dans les 24 heures, sans quoi la mort de Rabiah était certaine. Mais Ricko ne voulut rien savoir pour l'évacuer sur l'hôpital d'Aïn-Sefra, bien qu'il y eut ce soir-là un train. Je revins à la charge.

Ricko me répondit : « Qu'il crève ! Il y a un très joli cimetière ici : il y sera très bien ». Quand il mourut, de Ricko dit : « Eh bien, qu'on l'enterre et qu'on n'en parle plus ?... »

Le témoin, à son tour, parle du malheureux docteur Chaouat.

Le Dr Lellouche. — De Ricko interdit à Chaouat de venir à l'infirmierie et me défendit de le soigner. Je dus le faire en cachette. Louis, lui, déclara : S'il est médecin, on l'enverra au jardin, ça lui apprendra la botanique.... Et à plusieurs reprises, il dit : s'il est pour de Gaulle : il faut le crever ! » C'était le leitmotiv : « Qu'il crève ! » Si Chaouat avait été traité humainement, peut-être aurait-il pu résister au typhus.

Le témoin parle du matraquage sauvage, par Dupont et Krengel, de Soulié, Becker et Rieumajou. Il raconte la lamentable histoire des frères Lévy.

La voici, telle quelle est relatée par l'acte d'accusation :

LE SUPPLICE DES FRÈRES LEVY

« L'histoire des frères Lévy est d'une poignante tristesse, Apprenant, au début de 1942, que leur père est à l'article de la mort, ils accomplissaient les formalités légales pour obtenir une permission ; mais les lenteurs de de Ricko furent telles qu'ils arrivèrent à Constantine après l'enterrement de leur père. La préfecture de Constantine demanda des explications, De Ricko, furieux, se vengea, et pendant plusieurs mois, on assista à Djenien-bou-Rezg au supplice des deux frères. Ils furent astreints aux corvées et aux travaux les plus durs et les plus vils. Un gommier fut attaché à leur personne, en permanence : plus de sieste, plus de repos mais le travail forcé et brutal. L'un d'eux avait cependant une éventration dangereuse et avait subi l'opération de la laparotomie. Un jour il s'évanouit sous le labeur écrasant et dut être transporté dans sa chambre, Ce régime infernal révoltait tous les internés, mais la rancune de Ricko ne s'assouvissait pas et, plusieurs mois après, l'odieux régime durait encore. »

*
* *

Le Dr. Lellouche, — Pendant des jours et des jours, ces deux gringalets, qui ne pesaient pas chacun 40 kg, durent porter sans arrêt des charges plus lourdes qu'eux.

Le témoin évoque le cas de Zannettacci et de Bouali, qui, à la suite d'une tentative d'évasion, furent roués de coups par Krengel et par les gommiers, mis en cellule et pendant plusieurs jours soumis à la diète complète. Il rappelle le cas d'Angonin, atteint de cataracte, et qu'on lui défendit de soigner ; celui de Jean Marin, atteint de gangrène des extrémités et dont de Ricko refusa le transfert à l'hôpital. Il parle des vols de vêtements et de ravitaillement commis par les cadres au préjudice des internés. Il termine ainsi sa déposition :

I — Louis disait : « Hitler a affirmé qu'il faut abattre le corps pour asservir l'âme,, jusqu'en 1938 j'ai été élevé à l'école du national-socialisme : j'applique sa doctrine ». De Ricko était un homme sans pardon ; Krengel un ivrogne et un déséquilibré ; quant à Dupont, il est coupable d'avoir matraqué Rieumajou, Becker et Soulié.

À ce moment, M^e L'Admiral, défenseur de Louis, tient à donner lecture d'une lettre adressée, le 6 juin 1942, après sa libération, mais toujours au temps de Vichy, par le docteur Lellouche au lieutenant de Ricko. Dans cette lettre, le Dr Lellouche exprime au commandant du camp sa reconnaissance de ne pas s'être opposé à sa libération.

L'avocat prétend opposer la déposition du Dr Lellouche aux sentiments qu'il exprime dans sa lettre.

Le témoin n'a pas de peine rétorquer qu'elle a été écrite par lui alors qu'il était libéré, mais encore sous le coup de la surveillance de la police de Vichy, et qu'au surplus, il a déclaré au début de sa déposition que, personnellement, il n'avait pas eu a se plaindre de Ricko.

Le Dr Lellouche. — Mais si je n'ai pas eu personnellement à souffrir, j'avais le devoir, que j'ai accompli aujourd'hui, de libérer ma conscience en disant ce que j'ai vu et ce que mes camarades ont enduré.

L'audience est levée à 11 h. 30.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

Elle est reprise à 16 heures. On entend d'abord le lieutenant Boisbourdin, instituteur, qui fut interné à Djenien de juillet 1940 à avril 1943.

Le lieutenant Boisbourdin déclare que, dès son arrivée, de Ricko a institué la confiscation de content des colis adressés aux internés, accentué la dureté des corvées, supprimé les cours de français et de calcul que, pendant les heures de repos, des internés instruits donnaient à leurs camarades. Il a une formule qui résume avec précision l'atmosphère du camp :

— La vie est devenue à peu près intenable au camp à partir de l'arrivée de Ricko, en juin 1941.

Boisbourdin avait écrit à sa sœur, dans une lettre du 30 avril 1942, cette phrase : « Une chose que j'aurai apprise à Djenien : manger lentement en tournant sept fois la cuiller dans ma gamelle avant de la porter à la bouche. » Cela lui valut 8 jours de cellule, la suppression totale des colis pendant un mois, et l'envoi à la corvée de bois, la plus dure.

Le lieutenant Boisbourdin. — Il est difficile de rendre l'atmosphère de terreur qui régnait et la haine farouche qui nous était vouée. Si nous avions été des étrangers, et non des citoyens français, il y aurait eu à Djenien le même palmarès qu'à Hadjerat.

Trois autres témoins sont entendus : Camille Siellez, cheminot, interné qui était « popotier » des officiers et donne des détails intéressants sur l'ordinaire de « ces Messieurs » et sur celui des internés.

Parlant de la prise de commandement de Ricko, le 1^{er} juillet 1941, il s'exclame :

— Ce jour-là, la foudre est descendue sur Djenien !

Élie Benamara, qui confirme ce que les autres témoins ont rapporté, révèle un nouvel aspect de l'action de Ricko : ;

— Il n'avait, dit-il, de soins que pour le cimetière, qu'il a embelli et agrandi. Il nous a fait faire un cimetière tout neuf. Nous avons réparé ses murs et les avons recrépis.

Enfin, Roger Varieras, qui arriva au camp le 19 novembre 1941, donne de nouvelles précisions sur les sévices exercés sur les internés, sur les suppressions de correspondances, sur l'attitude de Ricko qui avait l'habitude de saluer à l'allemande...

Aujourd'hui, à 8 h. 30, suite de l'audition des témoins.

Les tortionnaires de Djenien-bou-Rezg devant le Tribunal d'Armée

Au cours de dépositions poignantes, les témoins ont dit le martyre physique
et moral des internés
(*Alger Républicain*, 21 juillet 1944)

La troisième journée du procès des tortionnaires de Djenien-Bou-Rezg a, comme la précédente, été consacrée à l'audition des témoins. Comme les jours précédents, un nombreux public a suivi les débats. Dans ce public, de nombreux internés réchappés du bagne dont de Ricko commandait les garde-chiourme. Tous écoutent les dépositions des témoins, les questions du président, les interventions des défenseurs, avec calme et sérénité. Parfois cependant se produisent quelques remous : quand un des avocats, par exemple, veut à tout prix obtenir d'un témoin un mot qui puisse lui servir à représenter Ricko ou Louis comme des hommes qu'un destin cruel avait placés à Djenien contre leur gré, qui lui permette de dire, avec un semblant de véracité, que les véritables coupables ne sont pas là. Pour avoir déjà entendu l'antienne, nous la connaissons.

Le public, lui, ne voit pas toujours ces interventions des défenseurs comme la recherche désespérée de moyens propres à soutenir une cause indéfendable. Et l'on sent, quand une clameur aussitôt éteinte monte de la partie de la salle qui lui est réservée que le peuple sera toujours insensible aux comédies de la barre comme aux politesses de prétoire. Le besoin instinctif de justice qui l'anime lui permet malaisément de supporter certaines apostrophes. Un moment, le président dut rappeler que les manifestations, dans l'enceinte d'un Tribunal, sont interdites et que, s'il s'en produisait, il serait dans l'obligation de faire évacuer la salle. Or, ce que n'avaient entendu, ni le président, ni le témoin qui était alors à la barre, mais qu'avaient fort bien perçu nombre

d'assistants, c'était un mot, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était déplacé, proféré, à l'adresse du témoin par quelqu'un qui, ayant une impossible mission de défense, méditait sans doute de passer à l'offensive... contre les victimes de Ricko et de Louis ! Comment, dans ces conditions, le public aurait-il pu demeurer sans réaction ?

Une vieille tradition, dans les procès criminels, veut que la défense ait tous les droits et c'est jouer le « fair play » que de l'entendre avec impassibilité user de tous les moyens pour tenter de sauver un accusé du châtement qui l'attend. Dans de telles affaires, pour horrible que soit le forfait, on trouve forcément un mobile passionnel qui souvent émeut et parfois appelle le pardon. Mais dans le procès des tortionnaires de Djenien, rien de tel. La foule sait bien que ceux qui assassinèrent savamment, sans employer d'armes directes, les quatre martyrs : Chaouat, Grau, Rabiah et Serrano — n'ont été guidés que par leur haine sordide de la France et de son peuple libre, et l'on assiste, dans cette enceinte du Tribunal d'armée, à l'explosion des sentiments qui s'empareraient, demain, de tous les Français si quelque fanatique de la jurisprudence, s'avisait d'invoquer — en faveur de Himmler ou de Darnand — on ne sait quel précédent tiré des annales du crime.

Mais il faut constater, pour être objectif, que les auditeurs du procès des tortionnaires de Djenien répriment aussitôt leurs sursauts d'indignation, car ils savent bien que justice devra se faire.

Pierre MONEVA.

L'audience est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence du conseiller Perrin.

Le premier témoin appelé est notre confrère Jacques Waligorski, de « Liberté ».

WALIGORSKI.

DU JOURNAL « LIBERTÉ »

Waligorski. — Le jour de sa prise de commandement, la première parole de de Ricko fut. « C'est ici un camp de représailles ! » Et de fait, si on n'y était pas, comme Hadjerat, avec la trique à la main, les méthodes plus subtiles qu'on employait tendaient au même but.

Le témoin montre comment de Ricko et Louis usaient contre les internés du camp des procédés nazis. Lors de l'avance des Allemands vers Moscou, de Ricko ouvrit les portes des cellules : « Je vous libère, dit-il aux punis de prison, en l'honneur de l'écrasement de l'armée rouge par la vaillante armée hitlérienne ». Les méthodes employées dans les camps d'Allemagne étaient en honneur à Djenien : on faisait coucher avec des typhiques des internés non malades, dans le but évident de les exposer à la contagion ; Serrano, atteint de tuberculose pulmonaire, fut mis dans une cellule ouverte, à même le sol, dans la seule intention d'aggraver son état : on obligeait les malades graves à faire les travaux les plus pénibles, ce qui ne pouvait que les conduire à la mort.

Waligorski. — J'ai entendu de Ricko dire au docteur Chaouat : « Votre enterrement ne coûtera pas cher, car vous êtes juif et il n'y aura pas besoin de croix sur le cercueil. »

Le témoin rappelle que si l'interné Rabiah est mort, c'est parce qu'il n'a pas été évacué à temps ; de Ricko prétend, ce qui est d'ailleurs faux, qu'il n'y avait pas de train ce jour-là ; mais à l'hôpital d'Ain-Sefra, il y avait une ambulance.

Waligorski. — Si de Ricko avait lui, un abcès dans la bouche, serait-on venu le chercher ?

Le témoin accuse le commandant du camp d'avoir détourné la caisse du foyer, sur les 40.000 francs de bénéfices de laquelle il n'a remis que 10.000 francs au gestionnaire du camp, l'aspirant Mabille. Sur l'emploi de certains des fonds, il donne le détail suivant ; un buste du maréchal Pétain a été acheté 550 fr. par Ricko, avec l'argent des internés.

Il donne des précisions accablantes sur le régime du travail forcé institué par de Ricko et Louis.

Waligorski. — De Ricko sait qu'il est coupable. Au moment du débarquement, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1942, il a fait évacuer ses meubles chez des amis sûrs, à Aïn-Sefra, et il nous a réunis, essayant de rejeter la responsabilité de forfaits sur la Direction de la Sécurité générale. Il se préparait à s'en aller, mais à la nouvelle de la prise du pouvoir par Darlan, il est resté, et la répression a recommencé de plus belle.

On assiste alors à une offensive de Ricko contre le témoin : elle va tourner à la confusion du garde-chiourme, qui se rassiera, la tête basse.

De Ricko. — Le témoin a demandé son élargissement moyennant son ralliement à la Révolution Nationale

Waligorski, avec un sourire de mépris. — Voici les faits : ma sœur, qui réside en France, avait demandé ma libération, à mon insu. De Ricko me fit appeler, m'en fit part, me dit qu'il y était disposé à condition que je signe une déclaration dont il me remit le texte.. Je demandais le temps de réfléchir. Je répondis vingt quatre heures après..

De Ricko ne conteste pas la réalité du délai.

Waligorski. — Vingt quatre heures après, que j'avais mis à profit pour consulter mes amis politiques. Tous avaient été d'accord pour que j'accepte : ainsi je pouvais travailler à l'extérieur pour notre cause.

Les nombreux internés présents dans la salle témoignent, par leur approbation unanime, de la vérité des paroles du témoin. Et de Ricko en est pour sa honte.

LE TÉMOIN AZUELOS

— J'ai maigri, à Djenien, de 44 kg. Je tiens à la disposition du Tribunal ma photo, avant mon internement, et à ma libération.

Azuelos rapporte qu'un interné, le docteur Bourgeois, avait fait un rapport signalant que la dysenterie sévissait au camp ; ça lui a valu 40 jours de cellule. De Ricko s'en prit également aux malades, qu'il accusa d'être des simulateurs : « Tas de salauds, leur dit-il, vous êtes les complices du docteur, vous voulez salir mon administration, foutez-moi le camp tout de suite en prison ».

RENÉ BIGOT

— Je suis chrétien, catholique pratiquant ; ma déposition pourra donc être animée du moindre sentiment de haine ou de vengeance.

Bigot décrit le régime du camp et fait un portrait incisif de Ricko et de Louis qu'il dépeint comme « un personnage freudien, le type du refoulé... »

M^e L'Admiral. — Véritablement, il n'est pas possible de laisser ainsi insulter un accusé.

— Bigot. — Ce n'est pas insulter l'accusé que de le décrire avec vérité.

Le témoin raconte qu'un jour, il a adressé à sa sœur une lettre dans laquelle, grâce à des fautes d'orthographe qu'il avait faites intentionnellement, il avait composé les mots suivants :

« Crevons de faim, bagne, S.O.L. ».

Cette lettre, interceptée par Ricko, fut déchiffrée par lui. Il se précipita sur Bigot, criant : « Ah ! tu crèves de faim ! En cellule ! » Il fit mettre Bigot dans la cellule voisine de celle où se putréfiait le cadavre de Rabiah. Le témoin décrit la nuit horrible qu'il passa :

— Je suis catholique : mais à ce moment-là, je fus hanté par des idées de suicide...

Un jour, Bigot demanda le rapport du colonel Liébray, commandant le territoire d'Aïn-Sefra. Cela lui valut 37 jours de cellule. Il résolut de faire la grève de la faim. Ricko, pendant 10 jours, lui refusa de l'eau, disant : « Puisque tu ne manges pas, tu ne dois pas avoir soif ! »

Pour se venger de ce que Bigot avait demandé le rapport du colonel, Ricko fabriqua contre lui un dossier qui lui valut d'être traduit devant le tribunal militaire d'Oran « pour propos de nature à nuire au moral des populations civiles et militaires ». On croit rêver : à qui Bigot, interné, aurait-il pu tenir de tels propos ? Le tribunal d'Oran l'acquitta d'ailleurs, après 7 mois de prévention.

Ricko, qui n'a pas été guéri par la douche que lui a donnée Waligorski, récidive contre Bigot :

Ricko. — En 1941, alors qu'il habitait à Nantes, Bigot a été poursuivi pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État, à la suite de rapports avec des officiers allemands. Il bénéficia d'un non lieu, comme irresponsable, mais arriva à Djenien, nanti de notes administratives, dans lesquelles, je me souviens, qu'il était dit qu'il était le neveu de l'amiral Bigot...

Bigot. — Le malheur est qu'il n'y a pas d'amiral Bigot, mais un amiral Le Bigot. Je suis le neveu de L'amiral Jean Odend'hal, et c'est Vichy qui m'a envoyé à Djenien-bou-Rezg...

Après que le tribunal ait rejeté diverses conclusions de M^e Bosshardt, l'audience est levée à 11 h. 55.

L'AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

À 15 h. 30, l'audience reprend par l'audition d'un témoin cité par la défense, le médecin lieutenant-colonel Passager, de la direction du service de santé des Territoires du Sud au Gouvernement général.

Le lieutenant-colonel Passager. — Le service médical incombait exclusivement à la direction des camps, que dépendait non des Territoires du Sud mais de la Sûreté générale. Le médecin militaire d'Aïn-Sefra n'avait pour mission que de contrôler l'hygiène et la salubrité du camp. Je lui avais prescrit de m'envoyer un état mensuel des hospitalisations. En 26 mois, il y eut 32 hospitalisés provenant de Djenien. Il y eu 2 cas de typhus en 1942, 5 en 1943.

Le colonel Passager a inspecté Djenien le 29 avril 1942. L'aspirant Louis en exerçait alors le commandement.

Arrivé au camp le soir, le colonel en repartit le lendemain à 9 h. 1/2, sans avoir fait de remarque défavorable sur l'hygiène. Il a constaté que, ce jour-là, les internés n'avaient pas de poux. Il n'a pu faire de remarques sur la nourriture, mais il a vu des internés vêtus de haillons.

LE TÉMOIN ADRIEN TABAROT

Le témoin Tabarot déclare, comme l'ont fait d'autres témoins, que le régime du camp devint intenable à l'arrivée de Ricko.

Tabarot. — J'ai entendu l'aspirant Mabile, gestionnaire du camp, avoir de violentes altercations avec Ricko et Louis à qui il disait : « On n'a pas le droit de les traiter comme ça : après tout, ils sont Français ! »

Il confirme ce qui a trait aux vols commis dans les colis et aux suppressions de correspondance. Il raconte qu'un jour, des internés, mourant de faim, ont mangé la ration de caroubes d'un mulet. Cela a valu 15 jours de privation de correspondance et une amende de 2.000 fr.

Le témoin fait alors un récit douloureux. Un télégramme, parti d'Oran le 9 du mois, lui annonçait la mort de sa fille. Il ne lui fut remis que le 17 ; Ricko refusa de le laisser partir, malgré trois télégrammes de la préfecture d'Oran.

Tabarot, vibrant d'une poignante émotion.

— Ricko prétendit qu'il s'agissait « d'une maladie obscure », alors que ma fille était déjà enterrée ! Mais quand ce bandit a perdu son fils, il est parti aussitôt pour la France en permission.

Sur une question du président, de Ricko reconnaît qu'il n'a pas transmis la demande de permission de Tabarot avec avis favorable, mais avec « avis neutre ».

Tabarot. — J'ai dit : puisque je ne pars pas, laissez-moi au moins écrire ! De Ricko a refusé !

Le témoin donne des détails sur les trafics auxquels se livrait de Ricko, sur les mœurs spéciales de Louis, sur les suppressions de correspondance. De Ricko refusa systématiquement de remettre à Tabarot « Oran Républicain », qu'on lui envoyait, lui disant : « La République est morte : il n'y a plus d' « Oran Républicain ».

Le témoin ayant terminé sa déposition demande au président s'il peut disposer, car il est appelé à Oran pour un travail qui ne peut attendre. Mais M^e L'Admiral s'y oppose :

M^e L'Admiral. — Il a assouvi sa vengeance ; eh bien ! qu'il reste ici.

Le président. — Avez-vous une raison de vous opposer à ce que le témoin soit autorisé à se retirer ?

M^e L'Admiral. — J'use de mon droit.

Le public manifeste sa réprobation, d'autant que le défenseur de Louis s'est également opposé la veille à ce qu'on libère le docteur Lellouche, qui a pourtant la charge de soigner la population d'une immense circonscription médicale. Le docteur Lellouche a dû partir avec 24 heures de retard..

FRANÇOIS JIOLAT, MAIRE DE SALLAUMINES

Le témoin avance péniblement vers la barre. C'est François Jiolat, ancien mineur, et maire de Sallaumines (Pas-de-Calais), qui, lui aussi, était interné à Djenien-bou-Rezg.

Jiolat. — Je reproche à Ricko d'être responsable de mon incapacité permanente de travail : fin aout 1941, j'eus une plaie au pied gauche ; en raison de mon âge, j'avais alors 55 ans, j'étais employé à la cuisine, au lavage de la vaisselle ; à ce moment, Ricko jetait en prison tous les malades, qu'il accusait d'être des simulateurs ; je me faisais donc panser en cachette. À deux reprises, Ricko me surprit à l'infirmerie. Le première fois, il me défendit de me faire soigner ; la deuxième fois, il me dit : « Les communistes n'ont pas le droit d'être malades, ni de se faire soigner. Si je vous reprends à l'infirmerie, je vous fous en prison. Huit jours après, ma plaie était infectée. Ricko, malgré l'insistance de l'infirmier, a alors par deux fois refusé mon hospitalisation. Puis il y a consenti, mais c'était trop tard, j'ai trainé sur des lits de souffrance jusqu'au 10 mai 1943. Libéré le 3 juin 1943, je suis actuellement aux incurables. J'accuse également Ricko d'être responsable, pour les mêmes motifs, des morts de Rabiah, de Grau et de Royon ! L'infirmier-major de l'hôpital d'Aïn-Sefra m'a dit, parlant de Grau et de Royon : « On me les a envoyés trop tard ! »

Jiolat relate l'histoire suivante, qui dépeint bien Louis :

Jiolat. — Dans une salle du camp, il y avait, peinte sur un mur l'inscription : « Liberté, égalité, fraternité ». Louis m'ordonna de l'effacer : « Ça n'existe plus ça ! » Je n'exécutai pas son ordre. Sur l'autre face du mur, il y avait deux drapeaux au-dessus de la devise Honneur et Patrie. Louis a fait blanchir entièrement la salle et les inscriptions ont été effacées. Ce n'est pas un Français, ou, si c'est un Français, c'est un mauvais Français !

On entend ensuite Abraham Guigui et Raymond Sanchez, qui confirment en donnant d'abondants détails, que Ricko, Louis et Krengel avaient transformé Djenien en un véritable bagne.

LES FRÈRES LÉVY-VALENSI

Gilbert Lévi-Valensi, puis son frère Robert, viennent apporter deux témoignages pathétiques. Ils donnent des détails hallucinants sur l'atmosphère de terreur permanente qui régnait à Djenien. Lorsque ils allèrent en permission à Constantine, à l'occasion de la mort de leur père. aux derniers instants de qui ils ne purent assister, à cause des retards systématiques apportés par Louis à leur départ du camp, la préfecture

s'étonna du temps qu'ils avaient mis à venir et ordonna une enquête. De Ricko crut que c'est eux qui l'avait suscitée. À leur retour, dans une colère folle, écumant de rage, il leur cria :

— Pour un juif de mort, vous m'avez occasionné les pires tracas. À partir d'aujourd'hui, vous allez faire les pires travaux.

Et il les chassa en leur crachant au visage.

Chacun des deux frères raconte à son tour la vie infernale qu'ils menèrent au camp à partir de ce jour-là.

En dehors des tortures physiques qu'ils subirent, et dont nous avons donné hier le récit, tel qu'il est relaté par l'acte d'accusation, on leur infligea les pires tortures morales. Il leur fut interdit d'échanger une parole, d'échanger les lettres qu'ils recevaient de leur famille, sous peine de prison.

La déposition de Robert Lévi-Valensi est particulièrement pathétique. Il raconte son martyre, les efforts surhumains qu'il fit pour ne pas ployer sous les fardeaux plus lourds que lui qu'on lui faisait porter. Le récit du témoin, dépouillé et sans art, par son seul accent atteint aux sommets de l'éloquence tragique, quand il s'écrie, revivant les heures de Djenien, secoué d'une émotion qui le fait trembler :

— J'ai réussi ce tour de force de vivre à Djenien sans un jour de cellule, j'ai enduré des souffrances incroyables, je ne voulais pas aller en cellule, je préférais mourir au soleil !

L'audience est levée à 20 heures.

Aujourd'hui, à 8 h. 30, suite de l'audition des témoins.

le procès des tortionnaires de Djenien bou Rezg
Dépositions accablantes pour les accusés
(*La Dépêche de Constantine*, 21 juillet 1944)

Alger, 20 juillet (AFP). — Trois témoins à charge ont été entendus ce matin au procès de Djenien-Bou-Rezg. Comme les précédents, ils ont dit dans quelles circonstances ils arrivèrent au camp ; comment la vie devint intenable sous la direction « hitlérienne » du lieutenant de Ricko et de l'aspirant Louis. Ils ont souligné, aussi, la brutalité de Krengel et de Dupont dont l'ivrognerie était constante.

LE JOURNALISTE WALIGORSKI

Le journaliste Waligorski, de l'hebdomadaire communiste *Liberté*, a affirmé que de Ricko avait volé 40.000 francs à la cantine.

— J'accuse, précise le témoin, de Ricko et Louis d'avoir donné des renseignements aux Allemands concernant nos familles qui se trouvent en France. L'avenir le prouvera ».

Le Président. — Qu'avez-vous à dire de particulier sur le camp ?

Waligorski. — Si Rabia Ali avait été évacué à temps, il ne serait pas mort. Les tortionnaires de Djenien, plus malins que ceux d'Hadjerat, ne matraquaient pas les internés malades pour les achever ; ils les laissaient mourir. Les inspections du colonel Lupy ! Il se contentait d'emporter des légumes ».

Le témoin déclare ensuite qu'il existe un carnet de gestion établissant les vols de Ricko. Invité à s'expliquer sur son adhésion à la politique de Vichy, ce témoin précise que ce fut une adhésion de pure forme.

Cela lui permit de quitter le camp.

— Mais, ajoute-t-il, c'était d'accord avec mes camarades qui estimèrent avec moi que je pouvais jouer un rôle plus utile hors du camp ».

Le deuxième témoin est un commerçant d'Oran, Mardochée Azuelos.

Il perdit 40 kilos en six mois. Il accuse de Ricko et Louis d'avoir organisé un ghetto à Djenien, incité les Arabes présents au camp à exercer des sévices contre les Juifs.

— Nos tortionnaires n'hésitaient pas à donner de l'argent aux goumiers. C'était une véritable prime à la brutalité ».

LE SECRÉTAIRE RENÉ BIGOT

René Bigot, 35 ans, secrétaire administratif du Syndicat des armateurs de Beni-Saf, témoigne ensuite. Il n'a jamais appartenu à un parti politique.

— La vie, dit-il, était si inhumaine au camp qu'à plusieurs reprises, j'ai songé au suicide. Mes convictions catholiques m'en ont empêché ».

Bigot accuse Kregel de lui avoir soutiré divers objets en or. Le président donne alors la parole à de Ricko :

— Bigot ment. D'ailleurs, c'est un fou. De plus, c'est un pédéraste notoire. Il avait ses petites entrées chez les officiers allemands. Il a été interné pour avoir été un espion à la solde de l'Allemagne. Il a été établi que les Allemands lui ont versé 100.000 francs.

Le témoin Bigot. — Oui, j'ai été accusé d'espionnage ; mais il ne reste rien de tout ce roman, puisque j'ai bénéficié d'une ordonnance de non-lieu ».

Et, se tournant vers de Ricko qui prétend que Bigot a été désavoué par sa famille :

— La meilleure des preuves que cela n'est pas vrai, c'est que ma soeur la comtesse de Warren, qui habite Tunis, est aujourd'hui à l'audience ».

CONCLUSIONS REJETÉES

Maître Bosshardt dépose alors des conclusions tendant à ce que le carnet de gestion de Djenien soit versé au dossier.

— Car, affirme-t-il, je me bats contre des ombres.

Le Commissaire du Gouvernement.

— La question de vol, soulevée par les affirmations des témoins, est de la compétence du tribunal militaire d'Oran.

Le Tribunal se retire pour délibérer sur les conclusions déposées par maître Bosshardt. À midi, le Tribunal annonce qu'il rejette ces conclusions. Et l'audience est levée.

Le premier témoin à décharge, le médecin lieutenant-colonel Paul-François Passager, 48 ans, a été entendu cet après-midi. Il affirme que 86 internés, venant de Djenien-bou-Rzeg, furent hospitalisés à Ain-Sefra.

— Rien, ajoute le médecin, ne m'a paru anormal au cours de mes visites au camp de Djenien. On avait affaire aux classiques installations du Sud Algérien. De plus, le docteur Lellouche, infirmier en chef du camp, ne m'a jamais rien confié d'irrégulier ».

ATMOSPHERE DE TERREUR

Adrien Tabarot, 40 ans, d'Oran, témoin à charge, parle ensuite :

— Lorsque je perdis ma fille, de Ricko m'a refusé la permission de partir, en dépit de l'avis favorable de la Préfecture d'Oran. J'ai perdu 17 kilos au camp.

« Un jour, précise-t-il, les directeurs de Djenien découvrirent un trou dans un mur. Une amende de 2.000 francs fut imposée aux internés, amende qui fut perçue sur nos salaires ».

Voici maintenant François Jiolat, 57 ans, maire d'une petite commune du Pas-de-Calais, interné administratif depuis mars 1940. Il dénonce lui aussi l'atmosphère de terreur qui régnait à Djenien :

— C'est aux bons soins du docteur Bourgeois — qui agissait clandestinement — que je dois la vie ».

Puis c'est Abraham Guigui, 42 ans, chauffeur à Alger. Il décrit les violences dont les internés étaient victimes, violences exercées par les goumiers sous l'inspiration de de Ricko.

Sanchez, 37 ans, est un Oranais. Il fut vagemestre à Djenien et dit dans quelles conditions les surveillants du camp exerçaient « avec beaucoup de zèle » la censure de la correspondance. .

SOMBRE TABLEAU

Les derniers témoins entendus sont les frères Lévy-Valensin, respectivement âgés de 32 et 37 ans. Les frères Lévy, qui furent autorisés par la préfecture de Constantine à se rendre au chevet de leur père agonisant, ont été aussi victimes des brimades et des sévices des tortionnaires de Djenien. Au cours de deux longs témoignages, ils ont fait, devant le tribunal, un sombre tableau de ce que fut leur calvaire au camp de Djenien. Frêles, les plus durs travaux leur furent imposés. Ils participèrent au « bal » : il s'agissait de courir pendant des heures, chargés de lourds cabas remplis de moellons. Ils dénoncent le sadisme et la cruauté de l'aspirant Louis, les actes spécialement dirigés contre les Juifs que de Ricko et Louis inspiraient aux goumiers.

Les frères Lévy ont raconté également le martyre du Dr Chaouat, de Serrano, Grau et Rabia. .

NOMBREUX INCIDENTS

Au cours de cette audience, de nombreux incidents ont opposé les témoins et le Commissaire du Gouvernement à la défense. Des dates ont été discutées, des précisions contestées.

M^e Bosshardt a déposé des conclusions tendant à l'examen du témoin Bigot entendu ce matin. Ces conclusions n'ont pas été admises par le tribunal.

L'audience, levée à 20 heures, sera reprise demain matin à 8 h. 30.

Les tortionnaires de Djenien-bou-Rezg
devant le Tribunal d'Armée

MM. ZANNETTACCI et BOUHALI
secrétaires généraux du Parti communiste algérien
apportent un témoignage accablant
(*Alger Républicain*, 22 juillet 1944)

LIBERTÉ ! C'est par ce mot, qui résume les aspirations de l'Humanité en lutte contre l'hitlérisme, que le 24^e et dernier témoin de l'accusation a terminé hier sa déposition. En l'entendant, le défenseur de Ricko eut un geste, comme pour signifier : « Je vous l'avais bien dit ! »

Du coup, la signification du procès des tortionnaires de Djenien-bou-Rzeg apparut à tous les yeux, éclatante. Criminels de droit commun, certes, que les quatre accusés. Mais aussi complices de Vichy et de Berlin dans leur œuvre de destruction des valeurs humaines.

— De Ricko, a déclaré le témoin Bouhali, m'a dit en propres termes : « J'ai commencé à lutter contre le bolchevisme en 1906, et je continue ici à apporter ma contribution à la victoire de la Wehrmacht sur la coalition judéo-marxiste ».

Ce témoin, ainsi qu'un autre interné ont décrit les circonstances dans lesquelles de Ricko a tenté d'empêcher les musulmans qui se trouvaient à Djenien de pratiquer les rites de leur culte, menaçant de cellule un muezzin aveugle, s'il continuait à lancer, le soir, son appel à la prière.

Le témoin Zannettacci, relatant un interrogatoire qu'il subit cinq heures durant, a montré comment les méthodes de tortures raffinées employées par de Ricko et Louis étaient calquées sur celles de la Gestapo : alors qu'il était depuis deux jours privé de

toute nourriture, les deux tortionnaires se complaisaient à manger devant lui des tartines de beurre, à boire du thé, à fumer, dans la pensée que ce supplice de Tantale, inciterait leur victime à faire les aveux qu'ils sollicitaient d'elle.

Fervents de l'école hitlérienne, serviteurs de l'Anti-France, responsables directs de la mort de quatre innocents, les accusés poursuivis pour « violences commises par fonctionnaires, sans motif légitime, avec cette circonstance qu'elles ont, occasionné la mort et qu'il y a eu préméditation », sont passibles des travaux forcés à perpétuité.

« Liberté ! » s'écriait le dernier témoin entendu. La liberté des uns finit où commence celle des autres. La libération de la France a pour condition *sine qua non* la mise hors d'état de nuire totale et définitive de l'envahisseur et des mercenaires infâmes qu'il avait recrutés chez nous.

Pierre MONEVA

L'audience est ouverte à 8 h. 30 sous la présidence du conseiller Perrin.

On entend d'abord Henri Becker, qui raconte les circonstances dans lesquelles il fut matraqué, ainsi que ses camarades Soullié et Rieumajou, par l'accusé Krengel.

Vient alors à la barre le capitaine Senaeve, ancien commandant du camp de Bossuet, actuellement détenu à la prison militaire d'Alger, cité par la défense. Il déclare qu'en juillet 1942, un ordre du Gouvernement général supprima, pendant 15 jours, tout courrier pour les internés, mais cet ordre ne se renouvela pas. Il contredit également les affirmations de de Ricko, en précisant que les internés envoyés de Bossuet à Djenien ne l'étaient pas par mesure disciplinaire, mais seulement pour décongestionner le camp.

C'est ensuite Jean Montant, qui confirme les dépositions des précédents témoins.

Montant. — Louis nous avait voué une haine farouche. Il nous disait : « Vous êtes venus ici pour souffrir ! »

Parodiant les chefs de la propagande hitlérienne, il aimait à proclamer :

« Lorsque j'entend prononcer le mot de culture, j'ai envie de sortir mon revolver ».

Le témoin rapporte aussi que de Ricko interdit, sous menace de prison, à l'interné Flandrin, âgé de 66 ans, de se porter malade.

Un autre témoin, Mardochée Hazan, confirme les dépositions de ses camarades.

DÉPOSITION DE BOUHALI LARBI

Le témoin a été interné à Djenien pendant 37 mois. Il précise que [sur un effectif approximatif de 250 internés, il y avait environ 100 musulmans.](#)

Bouhali. — Les musulmans ont souffert là-bas autant, sinon davantage que les autres. Ils ont été bafoués dans leurs croyances religieuses par les accusés.

Il relate que le commandant du camp de Djenien créait des difficultés aux musulmans pour qu'au moment du Carême, ils ne puissent pas manger, selon l'usage, au milieu de la nuit. Un jour, de Ricko dit à un vieillard, Kabyle âgé de 70 ans, qui, n'ayant plus de dents, ne pouvait manger le pain de l'ordinaire : « Si tu ne manges pas, tu maigriras, et si tu maigris, tu iras au cimetière... »

À Djenien, les musulmans n'avaient pas de paillasses, alors qu'il y en avait au magasin.

Bouhali. — Ricko et Louis étaient des racistes acharnés. Ricko me dit au cours de l'interrogatoire de 5 heures qu'il me fit subir après mon évasion manquée : « J'ai commencé à lutter contre le bolchevisme en 1906. Je continue ici à apporter ma contribution à la victoire de la Wehrmacht sur le judéo-marxisme ».

Le témoin s'étonne de ce qu'une partie de la presse s'emploie à minimiser le procès des tortionnaires de Djenien, alors qu'il s'agit de pro-allemands. Ricko employait les méthodes de la Gestapo : en plein été, alors qu'il faisait 42° à l'ombre, il laissait, pendant des heures, les internés en plein soleil. Un jour, Louis surprit le témoin en train d'étudier dans un livre de langue espagnole : il lui infligea 15 jours de suppression de

correspondance. Pour les motifs les plus futiles, il supprimait les journaux à ceux qui en recevaient.

Bouhali. — Ces tortures morales aboutissaient à l'assassinat : ceux de Chaouat, Serrano, Grau, Rabiah, ne sont pas les seuls. D'autres internés sont morts, après leur libération, des suites des mauvais traitements endurés à Djenien.

Bouhali fait le récit de son retour au camp avec Zannettacci, après leur évasion manquée.

— On nous déshabilla, on nous matraqua, on nous mit en cellule, n'ayant qu'un short et une chemise : c'était en plein novembre, et Djenien est à 1.100 mètres d'altitude. On nous sa sans couverture, sur le ciment des cellules, pendant 48 heures, nous n'eûmes rien à manger, ni à boire. Après quoi, de Ricko et Louis me firent subir un interrogatoire qui dura 5 heures. Ils voulaient me faire dire qu'il y avait une organisation communiste dans le camp : c'était la maladie de Ricko.

Après que, pour tentative d'évasion, le tribunal militaire d'Oran l'eut condamné à six mois de prison, Bouhali revint à Djenien. On lui fit faire les pires travaux : il dut, par exemple vidanger une citerne de 10 ou 15 mètres cubes d'eau avec un seau et une corde d'alfa.

Sur question d'un des défenseurs, le témoin déclare avoir été interné à Djenien en 1940, parce qu'il était secrétaire général du Secours populaire algérien, et communiste.

AISSA RABAH

On entend alors Aïssa Rabah, qui fut interné du 26 juin 1940 au 6 novembre 1941.

Aïssa Rabah. — Avec de Ricko, c'est la peste qui est arrivée au camp.

Le témoin qui est musulman pratiquant, raconte qu'un interné, aveugle de naissance, appelait chaque soir les fidèles à la prière. Mais cela gênait Ricko : il prétendit interdire au muezzin de lancer son appel et menaça les nommes de prison.

Aïssa Rabah. — L'imam nous dit : « Continuez à faire la prière, vous mourrez pour l'amour de Dieu ! »

Ces internés musulmans envoyèrent alors une pétition à M. Ibnou Zekri qui, dit le témoin ne répondit jamais.

Aïssa Rabah. — Les accusés sont des gens sans pitié. Que vous soyez musulman, où chrétien, ou athée, ce sont des gens sans pitié !

TÉMOIGNAGE DE NICOLAS ZANNETTACCI

Zannettacci a été interné à Djenien du 3 août 1940 au 15 avril 1943.

En octobre 1941, la vie au camp étant devenue intenable, il s'évade en compagnie de Bouhali. Ils furent tous deux repris au bout de 24 heures et ramenés au camp. Là, l'adjudant Krengel leur dit : « Vous avez eu de la chance que ce ne soit pas moi qui ait procédé à votre arrestation, sans quoi vous ne seriez plus de ce monde ». Il subit ensuite le même traitement que Bouhali et que celui-ci a rapporté dans son témoignage plus haut relaté.

Zannettacci. — Après deux jours pendant lesquels on me laissa sans manger ni boire, on me conduisit dans le bureau de Ricko, où se trouvait également Louis. Ils m'interrogèrent de 2 h. à 6 h. du soir. Pendant toute la durée de l'interrogatoire, ils ne cessèrent de fumer, de se faire des tartines de beurre, de boire du thé. Et cela devant un homme à jeun, sans doute pour l'inciter à parler... Ricko me dit notamment : « La guerre est gagnée par Hitler, et c'est tant mieux, car, lui seul est capable de faire quelque chose de neuf en France ». Louis approuvait.

Le témoin s'étonne, dans ces conditions, que les deux chefs du camp de Djenien ne soient pas aussi sous le coup d'une accusation de menées antifrançaises.

Les mêmes sévices que subit Bouhali, Zannettacci les endura. Le régime de la prison militaire d'Oran, dit-il, était de beaucoup préférable à celui de Djenien, où nous n'étions cependant pas des prisonniers. »

M^e Bosshardt. — Quelle est la profession du témoin ?

Zannettacci. — Je suis secrétaire général du parti communiste algérien, membre de la délégation spéciale d'Alger, conseiller général d'Oran.

M^e Bosshardt. — Vous n'avez pas d'autre profession ?

Zannettacci. — J'ai été ouvrier du bâtiment. Je suis aussi journaliste.

M^e Bosshardt. — À quel journal ?

Zannettacci. — « Liberté ».

L'audience est levée à 12 heures. Aujourd'hui, à 8 h. 30, reprise des débats.

Le Tribunal d'Armée
renvoie à une autre session le procès
des tortionnaires de Djenien-bou-Rezg

UN SUPPLÉMENT D'INFORMATION EST ORDONNÉ
(*Alger Républicain*, 23 juillet 1944)

Le Tribunal d'Armée, à l'issue d'une audience consacrée, 3 h. durant, à des dépôts de conclusions et à des délibérés, a renvoyé, pour être jugé à une autre session, le procès des tortionnaires de Djenien-Bou-Rezg.

Au cours des premières audiences, sur la demande des défenseurs, quelques documents avaient été versés au dossier : par exemple 5 rapports d'inspection du colonel Lupy, inspecteur général des camps d'internement, qui fut acquitté lors du procès des tortionnaires du camp d'Hadjerat. Vendredi après-midi, les débats avaient été suspendus, pour permettre à la défense et à l'accusation de prendre connaissance de ces pièces.

On pensait donc en avoir fini avec ces incidents de procédure, d'autant plus que le dossier volumineux constitué par le magistrat instructeur, aussi bien que les 24 dépositions accablantes entendues — il aurait pu y en avoir 200 : les patriotes qui furent internés à Djenien sont légion — établissent cent fois pour une que les accusés non seulement se sont rendus coupables de crimes de droit commun, mais encore étaient des agents actifs de la propagande hitlérienne, en quelque sorte des hommes de main de la Gestapo, détachés en avant-garde dans le Sud-Algérien.

Or, hier matin, une lettre du Gouvernement général arriva, disant que d'autres documents étaient recherchés et semblaient devoir être trouvés rapidement. Un télégramme du Commandant du territoire militaire d'Aïn-Sefra parvint, annonçant que le cahier de visite des malades du camp de Djenien avait été retrouvé et qu'un courrier exprès l'apportait de Colomb-Béchar.

Ces pièces, dont le bon sens le plus simple indique qu'elles ne changeront rien à la mort de Chaouat, de Serrano et de Rabiah, ni au fait archi établi par les témoignages que les accusés en sont responsables, ils sont responsables du martyre enduré, pendant des mois, par les internés placés sous leur coupe, comme ils sont coupables de propagande proallemande et de menées antifrançaises — ces pièces, tout un plus bonnes à exciter quelque rond-de-cuir exhumé d'un greffe poussiéreux, pouvaient justifier le renvoi de l'affaire à quelques jours, à huitaine, voire à quinzaine, — pour permettre au courrier de Colomb-Béchar d'arriver à Alger.

Aussi, avant de rendre son jugement de renvoi, le Tribunal d'Armée informe le public qu'il ait à s'abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation. Lorsque la

lecture révéla que le procès du jugement des tortionnaires était renvoyé pour supplément d'information, nulle clameur ne monta de la partie de l'auditoire réservée à la foule. Mais on vit les assistants se regarder dans les yeux, puis leurs regards se dirigèrent vers le tribunal lui-même.

« Supplément d'information ? »

Peut-être serait-il bon, pour en finir avec ces coups de théâtre, avec ces scandales qui couvent et qui ne sont pas de nature à fortifier le moral des populations, d'abandonner une fois pour toutes des méthodes judiciaires qui ne peuvent qu'encourager les agissements de ceux qui pensent qu'en gagnant du temps, ils augmentent leurs chances de demeurer impunis. Peut-être serait-il temps de donner un coup de balai, non seulement dans le corps des lampistes et des garde-barrière, mais d'abord — on aurait tort de croire qu'on peut abuser de la patience du peuple de France — parmi ceux qu'un uniforme prestigieux ne saurait mettre à l'abri des recherches de la justice.

Et c'est pourquoi, à tout prendre, il n'est pas mauvais que l'affaire ait été renvoyée à une autre session.

Pierre MONEVA.

L'audience est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence du conseiller Perrin.

Il est aussitôt donné lecture d'une lettre du Gouvernement général de l'Algérie informant le Tribunal que de nouveaux documents — en dehors des cinq rapports du colonel Lupy déjà versés au dossier — étaient recherchés et pourraient être bientôt remis au Tribunal (des circulaires adressées aux commandants des camps d'internement, des règlements administratifs, etc.).

Il est également donné connaissance d'un télégramme émanant du commandant du territoire militaire d'Aïn-Sefra annonçant que le Cahier de visites médicales du camp de Djenien-bou-Rezg était envoyé de Colomb-Béchar au tribunal d'Armée, par courrier express.

Sur la demande de M^e Bosshardt, avocat de de Ricko, l'audience est suspendue pour lui permettre de rédiger et de déposer des conclusions demandant le renvoi de l'affaire, pour supplément d'information, et subsidiairement le renvoi à une autre audience pour permettre défense d'étudier les pièces nouvellement versées au dossier.

Les trois défenseurs développent leurs conclusions.

Le Commissaire du Gouvernement, estimant que le dossier est suffisamment riche en documents, estime qu'un supplément d'information est inutile, et s'oppose au renvoi de l'affaire à une autre session.

Le Tribunal, s'étant retiré pour délibérer, rapporte un jugement renvoyant l'affaire à une autre session, pour supplément d'information.

L'audience est levée à 11 h. 30.

Le procès des tortionnaires du camp de Djenien-Bou-Rezg (*Le Petit Marocain*, 19 octobre 1944)

ALGER, 18 octobre (AFP) — L'audience du tribunal d'armée à compétence particulière s'est ouverte à 8 h. 30, sous la présidence du conseiller Serrus, le commandant André Jammes occupant le siège de commissaire du gouvernement. Le premier témoin entendu est Tangui, dentiste. « C'est parce que gaulliste, qu'on vous a interné », constate indigné, le président.

Le témoin précise que personnellement, on le chargea des plus dures corvées : tinettes, fardeaux de bois. Un jour, il s'effondra sous le poids trop lourd d'une charge de bois. Un autre jour, le commandant du camp, le lieutenant de Ricko, le fit appeler

l'accusant de « menées communistes clandestines » et le fit mettre en cellule pendant quatre jours où on ne lui donna rien d'autre que de l'eau.

Le témoin fait ensuite le récit de tous les faits tragiques qui se déroulèrent au camp : malades qui succombèrent faute de soins, violences sanglantes contre les détenus, punitions aux médecins qui voulaient donner des soins à leurs co-détenus atteints de maladies graves, etc.

Le deuxième témoin, le Dr Lellouche, s'avance à la barre. Il a été interné au camp de Djenien-Bou-Rezg du 2 août 1941 au 2 mai 1942. À son arrivée, en guise de bienvenue, le lieutenant de Ricko lui dit :

« Je vous briserai si vous n'avez pas une conduite exemplaire. Je vous nomme infirmier. Sachez quel vous n'êtes pas médecin ». Toutes les fois que j'exemptais de corvées des malades, cette décision demeurait sans effet. Des internés ayant 40 de température étaient obligés d'aller aux corvées.

Le Dr Lellouche raconte que Grau est resté plusieurs jours en cellule pour avoir, étant de corvée, levé la tête. Il avait besoin de soins, d'un régime spécial. On me dit : Ce n'est pas ici une maison de santé. C'est assez bon pour des saligauds de cette espèce, des communistes et des gaullistes ».

Le résultat fut la mort du malheureux.

Quant au cas de Rabiah, il fut le plus dramatique de tous.

« En mon âme et conscience, déclare le Dr Lellouche, ce fut un véritable assassinat. Rabiah, agent de police indigène, était employé à la cuisine. Atteint d'un flegmon gangreneux, il devait être opéré d'urgence sous peine de mort. « Je n'enverrai pas Rabiah à l'hôpital, disait de Ricko. Le cimetière est très beau, il y sera très bien. Faute de soins suffisants, le malheureux succomba ».

Autre cas dramatique, celui du Dr Chaouat qui avait trois affections des plus graves, dont chacune aurait dû l'exempter de service. Une feuille infâme d'Alger avait annoncé l'arrivée au camp du docteur.

De Ricko et Louis se délectaient d'avance à l'idée des sévices qu'ils lui infligeraient.

Le lieutenant de Ricko faisant sa visite à l'infirmerie, aperçut Chaouat. Il lui cria : « Sale gaulliste, sale juif, sale communiste, je ne veux plus vous voir à l'infirmerie. Je vous interdis d'y revenir. Soignez-vous vous-même ». On lui infligea de dures corvées, l'obligeant à transporter des charges de bois, de fumier, le précipitant ainsi vers la mort.

Roger Varieras, ajusteur, habitant Oran, dépose ensuite. Il déclare :

— Le commandant nous a réunis dans la cour. « Ici, a-t-il dit, c'est un camp de représailles. Vous auriez pu être libéré de Bossuet si vous aviez accepté la « collaboration ». C'est votre dernière étape. Après, c'est le cimetière. Il n'y a plus de République. C'est Pétain qui commande. Le mot « malade » est interdit. Il ne doit pas y avoir de malades au camp ».

L'audience est renvoyée à cet après-midi.

Audience de l'après-midi

L'audience du tribunal d'armée a été reprise à 15 heures. Plusieurs témoins furent entendus qui tracèrent un tableau impressionnant de la vie lamentable et cruelle qu'ils ont mené au camp de Djenien. Le premier, M. Élie Bentamara, interné le 19 novembre 1941, confirme cette déclaration de Ricko « À Bossuet, vous pouviez encore espérer la libération. Ici, il n'y a d'autre libération que le cimetière ».

Parlant de l'état sanitaire des détenus, il déclare :

« Nous étions dans un état de déficience tel que nous avons beaucoup maigri.

Pour ma part, j'étais tombé de 70 kilos à 49. »

Le témoin évoque ensuite la grève de la faim que les détenus furent obligés de faire pour protester contre les mauvais traitements qu'on leur avait infligés.

« La répression, dit-il, fut féroce : les spahis nous matraquèrent à coup de crosse dans la chambre. Ils étaient guidés par un nommé Dupont qui leur disait : « Tapez dans le tas, ce sont de sales youdis ».

On entend ensuite M. Gilbert Lévy Valenain, puis M. Guigue Abrahah.

Le témoin précise :

« Je suis resté 6 jours en cellule, n'ayant mangé que le 4^e jour. Une punition collective nous priva pendant 8 jours de la ration de pain. La nourriture, insuffisante, était souvent infecte. Nous recevions des choux pourris. Des gens ayant 40 de fièvre étaient obligés de se lever pour aller travailler sous la surveillance de goumiers.

On nous distribuait du pain moisi et de Ricko interdisait qu'on le changeât.

Adrien Tabarot dépose à son tour. Il a été interné du 30 décembre 1940 au 2 novembre 1941. « À l'arrivée de Louis et de Ricko, la vie, dit-il, devint intenable au camp. Suppression de la correspondance. Vols de lettres et de timbres. Colis ouverts par Kregel et le contenu allant à la popote », telles étaient les vexations matérielles quotidiennes.

Vexations morales aussi : la fille du témoin mourut pendant sa détention. Il ne reçut pas le télégramme qui l'avisait de ce deuil. De Ricko lui refusa l'autorisation de se rendre aux obsèques.

M. Jean [Jacques] Waligorski, entrepreneur de travaux publics, dernier témoin de la journée, décrit lui aussi la vie effroyable du camp. Il ajoute :

« Nous avons la certitude que des parents d'internés de Djenien-Bou-Rezg ont été fusillés en France sur la dénonciation de Ricko et de Louis. Mais cela sera évoqué plus tard... »

Terminant sa déposition, le témoin remet au président un dossier concernant de Ricko et faisant état de faits non compris dans l'acte d'accusation. Le défenseur, M^e Bosshardt dépose alors des conclusions.

L'audience est suspendue et sera reprise demain.

Le procès des tortionnaires du camp de Djenien-Bou-Rezg

AUJOURD'HUI, RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES (*Le Petit Marocain*, 20 octobre 1944)

ALGER, 19 octobre (AFP) — Les débats de l'affaire du camp de Djenien ont repris ce matin à 8 h. 30.

Le témoin Malgorski [Waligorski] poursuit sa déposition. Il déclare qu'on peut, lorsqu'on le veut, évacuer un malade et ajoute :

Le procès reviendra en France, car nous voulons savoir si les exécutions de familles en France ne sont pas dues aux dénonciations des accusés.

On entend ensuite le témoin Hazan :

— Je vais vous parler des assassinats de Serrano et de Rabiah. Ce mot d'assassinat je l'ai prononcé au camp et le lieutenant de Ricko m'a convoqué à ce sujet à son cabinet. On pouvait, avec une camionnette faire transporter Rabiah à l'hôpital d'Aïn-Sefra. Il y avait un train et même une ambulance. Dans son bureau, de Ricko m'a menacé du tribunal militaire pour avoir dit que Rabiah avait été assassiné : « Vous Juif, vous avez trahi la France, mais il y a le Maréchal et il y a Hitler ».

« Le docteur Chaouat a dit à de Ricko :

« J'ai fait la guerre, bien que père de famille et malgré mon âge. Je suis malade ».

— « Vous êtes malade, lui répondit le commandant du camp, et bien tant mieux. Vous allez être à l'article de la mort. Il y a le cimetière pour vous ».

Quant à Serrano, on le mettait dans une chambre sans plafond ».

D'autres témoins confirment les déclarations précédemment faites sur les conditions atroces des détenus au camp.

L'audience du Tribunal d'armée reprend à 15 heures. On entend Bouali qui fut interné au camp, de mai 1940 jusqu'à l' à mi-avril 1943. Il est de ceux qui ont fait le plus long séjour à Djenien. Il peut faire un parallèle entre les directions qui s'y sont succédé :

— Sans diminuer, dit-il, les sévices de leurs prédécesseurs, de Ricko disait que Dieu seul connaissait l'étendue de ses pouvoirs, qu'il abattrait toute résistance. Il disait aussi qu'il n'y avait que deux moyens de sortir du camp : la soumission à Vichy ou le cimetière ».

Le témoin et son ami Nettacci résolurent de s'évader. Ils firent 35 km à pied et furent arrêtés dans le train. On les déshabilla et on les passa à tabac.

Beddar dépose ensuite. Pour avoir dit :

« Tôt ou tard, l'armée Rouge écrasera l'hitlérisme », on le conduisit en prison. On le traduisit devant de Ricko et Louis qui lui dirent qu'il faisait de la propagande communiste. Il faillit mourir de soif et de faim.

Gahzi, aveugle, a été interné au camp de Djenien-Bou-Rezg.

- Est-ce qu'on permettait l'exercice du culte aux musulmans ?

— Nous pouvions d'abord faire la prière, mais de Ricko m'a dit que c'était interdit et m'a menacé, si j'insistais, de m'envoyer en prison. J'écrivis au préfet, Ricko me le reprocha et me fit faire seize jours de cellule.

Le président donna lecture d'une lettre de la mère de Serrano.

L'audience est levée à 18 h. 45, et renvoyée à demain, 8 heures 15, pour le réquisitoire du commandant Jammes, commissaire du gouvernement et pour les plaidoiries.

Le procès des tortionnaires du camp de Djenien-Bou-Rezg (*Le Petit Marocain*, 21 octobre 1944)

ALGER, 20 octobre (AFP) — Le procès des tortionnaires de D'jenien Bou Rezg a continué ce matin devant le tribunal d'armée. Le commandant Jammes, commissaire du gouvernement se lève pour prononcer son réquisitoire.

— Hadjerat M'Guil, Djenien-Bou-Rezg, dit-il, deux noms qui resteront dans la mémoire des hommes comme ceux d'un enfer abominable : ils évoqueront aussi un régime odieux qui a foulé au pied toutes les libertés; il s'agissait, dans l'esprit des hommes de Vichy, d'écarter tous les détracteurs de ce régime ; on les a situés, ces camps de séjour surveillé, dans des régions lointaines et désertiques. On a créé une garde-chiourme adéquate. C'est le pays où les vipères à cornes voisinent avec les scorpions.

Puis le commissaire du gouvernement brosse un tableau saisissant de la manière dont, dès son arrivée à la mi-juillet 1941, de Ricko avait transformé ce camp de séjour surveillé en un bagne véritable.

Et il conclut son réquisitoire ainsi :

— Le torrent des accusations demeure, les crimes de Ricko restent. Quelle peine allez vous appliquer ? Regardez ces hommes. Est-ce qu'ils méritent de l'indulgence ? Des hommes ont été martyrisés parce qu'ils n'avaient pas voulu renoncer à leurs idées de justice. En face d'eux des hommes cyniques, brutaux, ont refusé des soins à des moribonds. Il y a des orphelins et des veuves qui demandent justice, il y a des victimes innombrables et il y a le pays, ému par tous ces crimes déshonorants. L'heure du châtement est venue, soyez implacables, vous ne serez pas encore assez justes ».

Après une courte suspension d'audience, M^e Bosshardt, qui a la lourde charge de défendre de Ricko, commence sa plaidoirie qu'il interrompt à 11 h. 30, heure à laquelle l'audience est suspendue et renvoyée à cet après-midi 15 heures.

Le tribunal d'armée, à compétence particulière, a repris son audience à 15 heures. Elle a été consacrée entièrement à la continuation de la plaidoirie de M^e Bosshardt, avocat de de Ricko. Celui-ci a tenté de décharger son client de tout responsabilité, en soutenant qu'il n'avait fait qu'appliquer les consignes et les ordres de ses chefs.

L'audience, suspendue à 18 h. 30, sera reprise demain à 8 heures 30, pour la continuation de la plaidoirie de M^e Bosshardt.

LE TRIBUNAL D'ARMÉE
a rendu son jugement contre les tortionnaires de Djenien-bou-Rezg
(*Le Petit Marocain*, 22 octobre 1944)

ALGER, 22 octobre. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire du Camp de Djenien-bou-Rezg. Il a reconnu Pierre de Ricko, coupable de violences qui ont entraîné la mort sans qu'il ait eu l'intention de la donner, sur la personne de Rabiah et il le relaxe des autres chefs d'inculpation. Il reconnaît Willy Louis coupable de violences commises, par un fonctionnaire sur des détenus sans motif légitime, et il reconnaît Hugo Krengele et Julien Dupont coupables de violences et de voies de faits avec préméditation, sur les personnes de Becker, Soulier et Rieumajoux.

En conséquence le tribunal a condamné Pierre de Ricko à six ans de réclusion, Willy Louis à 5 ans d'emprisonnement, Hugo Krengele et Julien Dupont respectivement à 2 ans et six mois de la même peine. Le public, qui avait assisté nombreux au débat de cette affaire, a accueilli cette sentence avec des mouvements et des murmures divers. Le président Serrus a déclaré la session close.

INTERNÉS À DJENIEN-BOU-REZG
MENTIONNÉS DANS
LE DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS
(« le Maitron »)

ANGELINI Michel. Instituteur à Arzew (département d'Oran, Algérie) ; connu comme communiste à partir de 1936, M. Angelini fut arrêté en septembre 1940 et interné au camp de Djenien-Bou-Rezg (sud algérien) jusqu'en mars 1943.

SOURCE : Arch. Dép. d'Oran.

ANGONIN Élie. Né le 16 août 1900 à Dole (Jura), mort le 10 décembre 1982 à Paris (XX^e arr.) ; militant anarchiste puis communiste de Paris puis d'Algérie.

Élie Angonin fit des études aux Arts et Métiers. Il était ingénieur dans les transports de la région parisienne quand, anarchiste à l'époque et secrétaire du groupe anarchiste du XII^e arr., il fut condamné à cinq ans de prison en 1925-1926 pour falsification de traites en faveur du mouvement anarchiste. À sa sortie de prison, il se fixa à Montpellier (Hérault), fut candidat abstentionniste aux élections législatives de 1928 dans la 2^e circonscription de Montpellier puis participa en Catalogne au soulèvement anarchiste de 1931. Vers 1935, il s'installa en Seine-et-Oise à Draveil.

Élie Angonin habita ensuite Oran (Algérie), entra au Parti communiste en 1935-1936 et devint rédacteur au journal de Front populaire, Oran républicain, en 1937-1938. Son syndicalisme profond trouva à s'exercer à partir de 1939, comme secrétaire de l'UD-

CGT d'Oran. Arrêté sous le régime de Vichy, il fut déporté au camp de Djenien-Bou-Rezg. Libéré en mars 1943, il reprit la direction de l'UD-CGT qu'il assumait jusqu'en 1951 avant de revenir à Alger.

Marié le 8 juin 1935 à Draveil (Seine-et-Marne) avec Annette Luna, Élie Angonin mourut le 10 décembre 1982 à Paris (XX^e arr.).

SOURCES : Arch. Dép. Seine-et-Oise, 4 M 30 et 31. — Arch. Dép. Hérault, 15 M 72. — Le Petit Méridional, 16 avril 1928. — Interview de N. Zannettacci par J.L. Planche. — Correspondance et rencontre avec R. Gallissot.

R. Gallissot

AZUELOS Mardochee. Né le 2 septembre 1902 à Oran (Algérie) dans une famille israélite, Azuelos acquit une parfaite connaissance de l'arabe, et, très respecté en milieu algérien musulman, il fit la liaison entre le Parti communiste et les organisations musulmanes, particulièrement l'association des Oulémas.

Il fut d'abord membre du Secours rouge international et adhéra au Parti communiste après 1931 ; il devint en 1936 trésorier adjoint de la section communiste d'Oran ; il fut responsable de la section communiste de l'Hôtel de ville et chargé des rapports avec le Congrès musulman, et parut assurer les liaisons avec les représentants de l'Internationale communiste. Il entra, en 1938, au CC du PCA.

Il fut interné en avril 1940 au camp de Djenien-Bou-Rezg.

SOURCES : Arch. Dép. Oran. — Interview de N. Zannettacci (1976-1977).

R. Gallissot

BELKAÏM Kaddour. Né en 1911, mort en 1940.

Selon la police, son véritable nom est Boussahbah Kaddour. Né à Oran (Algérie) le 10 mai 1911, celui qui sera un des " martyrs du Parti communiste algérien " durant la guerre de 1940 sous le nom de Kaddour Belkaïm, était ouvrier boucher chez son frère qui tenait une boucherie au marché Lamoricière à Oran ; il fut ajourné du service militaire et est resté célibataire. Au début des années 1930, il apparaît comme un militant communiste très actif en milieu algérien ; un rapport de police le dit, en 1932, secrétaire de la cellule indigène d'Oran qui compterait douze adhérents. Il sera, à partir de 1936, secrétaire de la région oranaise du Parti communiste algérien qui naît alors de la transformation de la région algérienne du Parti communiste français ; il entre au secrétariat du Parti communiste algérien en 1937 et mourra du typhus au camp de Djenien Bou-Rezg (Sud Algérien) en 1940.

La biographie de K. Belkaïm sera développée dans le Dictionnaire Maghreb.

SOURCE : Arch. Nat. F 7/13130.

R. Gallissot

BENGUIGUI Jacob. Né le 17 juillet 1904 à Oran (Algérie), J. Benguigui s'établit commerçant dans cette ville ; en 1936, il était, selon la police « responsable communiste du village nègre », à Oran — on appelait ainsi le quartier populaire ; il fut interné du 24 janvier 1940 au 15 février 1943 au camp de Djenien-Bou-Rezg (Sud Algérien).

SOURCE : Arch. Dép. Oran.

A. Taleb-Bendiab

BENKIMOUN Israël. Né le 11 janvier 1909 à Béni-Saf (département d'Oran, Algérie), Israël Benkimoun était, selon la police, ouvrier et militant communiste actif à Béni-Saf en 1936. Il fut interné du 10 avril 1941 au 21 juillet 1942 au camp de Djenien-Bou-Rezg (Sud Algérien). Cité par A. Moine dans son livre Déportation et Résistance en Afrique du Nord, op. cit., sous l'orthographe Benkemoun.

Il existait aussi un Benkimoun Marcel connu comme militant communiste à Oran en 1929 (cf. Arch. Dép. d'Oran).

R. Gallissot

BOUHALI Larbi. Né à El Kartara (département de Constantine, Algérie), d'origine paysanne, Larbi Bouhali était, en 1938-1939, secrétaire du Secours populaire d'Algérie. Après l'arrestation de Kaddour Belkaïm, il réorganisa le Parti communiste algérien à Alger ; arrêté à son tour en mai 1940, il fut interné au camp de Djenien-Bou-Rezg (Sud Algérien). La biographie de L. Bouhali sera développée dans le Dictionnaire Maghreb.

R. Gallissot

BOURGEOIS Maurice. Né à Lyon (Rhône) le 21 avril 1906. Docteur en médecine. Militant du Parti communiste.

[...] Lorsqu'il fut nécessaire, en 1935, de remplacer Alfred Dugas, gérant du Travailleur alpin, sur qui les condamnations s'étaient accumulées, il se porta volontaire. Inculpé de " provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste ", il fut condamné en mars 1936 à 200 F d'amende. [...] En 1938, il s'installa à Grenoble.

Mobilisé en 1939-1940, il avait repris son activité professionnelle quand il fut arrêté, à Grenoble, le 30 novembre 1940, et interné à Fort-Barraux, d'où il fut **déporté en Algérie, à Djelfa, d'abord, puis à la redoute de Bossuet**. Là, malgré des interdictions répétées, il continua de donner des soins à ses camarades de détention et fut le prisonnier qui reçut dans ce camp pourtant sévère le plus grand nombre de punitions, pour ce fait. Il fut transféré à titre de représailles dans le camp disciplinaire de Djenien Bou-Rezg, où il continua à soigner ses camarades et cumula les jours de cachot. Libéré en avril 1943, il fut aussitôt mobilisé.

M. Bourgeois revint à Grenoble en 1945 et y dirigea l'œuvre pour la protection de l'enfance. Il soutint publiquement la liste du PC aux élections de 1945 mais ne milita plus activement. Il exerça ensuite dans la région de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), puis de Marseille.

SOURCES : Arch. Dép. Isère, 52 M 119, 77 M 2. — A. Moine, Déportation et Résistance en Afrique du Nord 1939-1944. — Le Travailleur Alpin, 25 avril 1936.

P. Broué

CASTELLS Émile. Né le 12 septembre 1898 à Oran (Algérie), Émile Castells, ouvrier tonnelier à Oran (Saint-Eugène), anarchiste, ou anarcho-syndicaliste, anima le syndicat des ouvriers tonneliers d'Oran (fort important à cause du vignoble et du commerce colonial du vin) ; il en fut secrétaire en 1932 et donné comme l'organisateur de plusieurs grèves accompagnées de manifestations marquées de heurts avec la police. Le syndicat des tonneliers semble alors autonome, mais intègre, en 1935-1936, la CGT réunifiée. Castells est alors membre du bureau de l'Union départementale des syndicats d'Oranie. Il adhéra à cette époque au Parti communiste, dont il fut l'un des militants les plus actifs à Oran.

Il fut arrêté en 1940, et interné de mai 1940 à août 1942, dans le sud algérien, au camp de Djenien-Bou-Rezg. Son nom est alors orthographié Castells.

Un nommé Castells, dit militant communiste, fut candidat aux élections législatives du 1er mai 1932 dans la 2^e circonscription d'Oran (840 voix sur 18 208 inscrits et 14 199 votants). A-t-il un rapport avec Émile Castells ? (La Vie socialiste, 14 mai 1932).

SOURCES : Arch. Dép. Oran. — Interview de N. Zanettacci par J. L. Planche (en 1976-1977).

CERDA Antoine. Né le 21 juin 1906 dans la région de Sidi-Bel-Abbès (département d'Oran, Algérie), A. Cerda était à l'origine agriculteur (petit colon) ; il fut ensuite

cheminot au dépôt voisin de Perrégaux, Communiste, il fut déplacé (en 1932 peut-être) puis revint à Perrégaux (en 1936 ?). Il a été conseiller municipal communiste de Perrégaux. Arrêté en 1940, il fut interné, de mai 1941 à mars 1943, au camp de Djenien-Bou-Rezg dans le sud algérien.

SOURCES : Arch. Nat. F7/13130. — Arch. Dép. Oran.
A. Taleb-Bendiab

CHAFFIN Jean-Marie. Né à Dellys (département d'Alger), J.-M. Chaffin, contrôleur des PTT à Oran, milita au Parti communiste avec sa femme dès le début des années 1920, et à la CGTU. À la réunification de la CGT (1935-1936), il entra au bureau de l'Union départementale des syndicats de l'Oranie. En 1939, il était trésorier de la Région d'Oran du Parti communiste algérien. Arrêté en 1940, il fut interné, d'avril 1940 à avril 1943, dans le sud algérien, au camp de Djenien-Bou-Rezg.

SOURCES : Arch. Dép. Oran. — La Voix du Peuple, mars 1936.
R. Gallissot

CROUAIL Adonis. Né le 5 mars 1907 dans le Cher, Crouail travaillait comme charpentier en Algérie, vraisemblablement à Oran et était membre du Parti communiste de cette ville en 1936. Arrêté en 1940, il fut interné, de décembre 1940 à mars 1943, dans le sud algérien, au camp de Djenien-Bou-Rezg.

SOURCE : Arch. Dép. Oran.

DUIN Claudius. Né à Lyon (Rhône) le 14 janvier 1905, instituteur, Claudius Duin présida le Front populaire de Mostaganem (Algérie). Connu comme syndicaliste, également communiste, il fut arrêté en 1941 et interné dans le sud algérien à Djenien-Bou-Rezg.

SOURCES : Renseignements communiqués par F. Soufi. — État civil de Lyon, septembre 1983 : recherches infructueuses.

FLANDRIN Toussaint. Né et mort à Toulon (Var), 13 octobre 1877-4 février 1953 ; ouvrier de l'Arsenal maritime ; marié, père de quatre enfants ; militant syndicaliste et communiste.

[...] Il fut admis comme ouvrier temporaire charpentier-tôlier à chaud à l'Arsenal maritime de Toulon, le 2 juin 1898 (atelier des bâtiments en fer ; direction des constructions navales). [...] Dans le courant de 1916, une campagne qualifiée de « défaitiste » se développa parmi les ouvriers de l'Arsenal. Le 12 février 1917, un non-lieu était prononcé à la suite de l'enquête du Tribunal maritime sur la propagande pacifiste. Mais le 13 février, Flandrin était congédié et exclu des établissements de la Marine pour « action et propagande antimilitariste ». [...] Ses fonctions le firent participer à l'organisation d'un meeting pour l'amnistie, salle du Casino, à Toulon, le 26 octobre 1919. Selon le compte rendu paru dans Le Petit Var, sous le titre « Faut-il amnistier les déserteurs ? », le lendemain, il aurait déclaré, « la désertion n'est pas un délit mais un acte de conscience » et un « acte de courage ». Flandrin écrivit au directeur du journal : « vous induisez vos lecteurs dans l'erreur ». Selon le rapport de police, il aurait déclaré : « les déserteurs sont uniquement ceux qui n'ont pas voulu devenir assassins ». La campagne d'opinion contre les partisans de l'amnistie se développait. Flandrin apparaissait comme une cible claire. [...] Sa situation personnelle de tenancier d'une buvette et d'un meublé dans le quartier réservé de Toulon donnait prise aux critiques qui servaient souvent d'arguments supplémentaires à ses adversaires au plan syndical. Ces attaques servaient les militants « anarcho-syndicalistes » qui accusaient le secrétaire syndical de profiter de son mandat pour faire de la propagande communiste ; attaques relativement faciles à formuler et en grande partie fondées.

Participant à tous les congrès fédéraux communistes, cet orateur alliait vulgarité, rudesse, dérision, gestes particuliers et conviction chaleureuse. [...]

Au début de la guerre, Flandrin assurait la direction locale du Parti communiste. De nombreux militants, eurent recours à ses conseils. Selon le décret du 18 novembre 1939, Flandrin figurait sur la liste des trente « individus dangereux pour la défense nationale à interner au centre de surveillance de Saint-Maximin » selon les termes du décret préfectoral. L'internement ne se fit pas ; le commissaire spécial de Toulon demanda son internement le 19 mars 1940. Le 14 mai 1940, il se trouvait parmi les treize « individus dangereux pour la sécurité publique et la défense nationale » dont le préfet demandait l'internement au camp de Chabanet (Ardèche). Il fut transféré par la suite au camp de Nexon (Haute-Vienne), puis à Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne), enfin au début de 1941 à Fort-Barreaux (Isère). Déporté dans le sud-algérien (camps de Djenien-Bou-Rezg, puis de Bossuet*), il fut libéré le 30 avril 1942. Astreint à résider à Saint-Maximin (Var), il fut à nouveau interné à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) en juillet 1943.

Revenu dans le Var à la Libération, Flandrin présida le congrès des comités locaux de Libération à Draguignan le 9 décembre 1944. Il représenta le Parti communiste au Comité départemental de Libération au début de 1945 et en mars 1945, il était membre de la commission consultative départementale du ravitaillement général désignée par le CDL. Il fut membre de la commission d'épuration de Toulon ainsi que du conseil municipal de la ville. Membre du bureau fédéral en 1945, il fut membre du comité fédéral du Parti communiste jusqu'à sa mort.

Flandrin ne figurait pas sur la liste communiste aux élections municipales d'avril 1945. En revanche, il figurait sur la « liste d'union républicaine et résistante et de défense des intérêts communaux présentée par le Parti communiste français » aux élections municipales de 1947. Le 19 octobre, il n'était pas parmi les treize élus de cette liste avec 18 128 voix et signes préférentiels.

Après la dissolution du conseil municipal, Flandrin était à nouveau sur la « liste d'union républicaine et résistante et de défense des intérêts communaux présentée par le Parti communiste français, le Parti socialiste unitaire et des Républicains ». Le 8 mai 1949, il recueillait 17 196 voix (y compris les signes préférentiels) et arrivait en seizième position sur la liste qui avait quatorze élus. Il remplaça en novembre 1949 Marinacce (voir ce nom), démissionnaire. Flandrin était secrétaire départemental du syndicat des retraités de l'État. Il présidait le comité de défense des sinistrés de Toulon et était membre de la commission administrative de la Confédération des sinistrés.

Président du Comité de liaison départemental pour la libération d'Henri Martin*, il écrivit une lettre ouverte au juge Roth dans Le Petit Varois (5 août 1952). Il demandait que soit restituée la documentation saisie à la Bourse du Travail et à son domicile. Ses obsèques furent l'occasion d'un rassemblement communiste important.

Communiste discipliné, volontiers sectaire et ouvriériste, frein souvent pour le mouvement, mais d'un très grand dévouement, T. Flandrin symbolise un des aspects du communiste toulonnais pendant une trentaine d'années.

SOURCES : Arch. Nat. F7/12948, 12975, 12976, 13021, 13096, 13097, 13107, 13123, 13164, 13165. — Arch. Dép. Var, 2 M 3.52, 2 M 7.32.3, 2 M 7.35.4, 4 M 41.4, 4 M 43, 4 M 44, 4 M 45, 4 M 46, 4 M 47, 4 M 49.4.2, 4 M 49.4.3, 4 M 53, 4 M 54, 4 M 55.2, 4 M 56.7, 4 M 56.9, 4 M 59.3, 4 M 59.4.1, 4 M 59.4.2, 4 M 59.4.3, 4 M 59.4.4, 7 M 12.2, 18 M 43, 3 Z 2.5, 3 Z 2.6, 3 Z 2.9, 3 Z 2.10, 3 Z 2.14, 3 Z 2.23, 3 Z 4.21, 3 Z 4.22, 3 Z 4.23, 3 Z 4.28, 3 Z 4.29, 3 Z 7.6. — Arch. Dép. Puy-de-Dôme, série M (renseignements fournis par J.-P. Vaudon. — Arch. Troisième Région mar. : C N 49 (Matricule ouvrier 32.130), 2 A1/2053, 2057, 2140, 2204, 2221, 2 A2/55, 2 A4/11, 12, 19. — Arch. Com. Toulon. — Arch. Institut Marxisme léninisme Moscou : microfilm Institut Maurice Thorez n° 28, 122, 186. — Arch. Privées M. Goutier. — Presse locale.

— Sources orales. — Renseignements fournis par Jean Masse, par Jean-Marie Guillon et par Madame Sauvan, fille de l'intéressé.

J. Girault

GRASSART Julien. Militant communiste d'Hautmont (Nord), J. Grassart fut l'un des signataires, fin 1925, de la lettre au CE de l'IC, dite « Lettre des 250 », critiquant le régime autoritaire du Parti et les conceptions politiques de sa direction.

Arrêté par la police française au début de la Deuxième Guerre mondiale, il fut déporté à Djenien-Bou-Rezg, puis à Bossuet (près d'Oran, Algérie) où il était détenu en 1941.

SOURCES : J.-M. Fossier, op. cit. — A. Moine, Déportation et Résistance en Afrique du Nord, op. cit. (Grassard Lucien).

LEUTARD Émile. Originaire de Graulhet (Tarn), où il était membre du syndicat des moutonniers depuis 1893 et de la CGT depuis sa fondation en 1895, Émile Leutard, inquiet pour ses activités syndicales, quitta la France en 1906, et devint cheminot dans l'Ouest algérien à partir de 1907. Il fut « l'éternel déplacé », chassé d'un réseau ou d'une ligne à l'autre pour son action syndicale ; il travailla ainsi sur la ligne Oran-La Sénia-Aïn-Témouchent, puis à l'intérieur : Tlelet-Sidi-Bel-Abbès, fut envoyé à Oujda (Maroc), revint en Algérie, à Bedeau, Ténès, Alger, Marnia et Djelfa. En 1930, il était membre de la commission exécutive des cheminots CGTU.

De 1940 à 1943, il fut interné dans le Sud Algérien à Djenien-Bou-Rezg.

En 1947, il était secrétaire de la section des cheminots retraités à Tlelat. Émile Leutard mourut durant la guerre d'Algérie et fut enterré à Mostaganem.

SOURCES : Oran Républicain, 27-28 avril 1947. — Interview de son gendre, Monsieur Bachelier.

A. Taleb-Bendiab

NAFAA Mohamed. Contremaître docker sur le port d'Alger, Mohamed Nafaa, d'abord auditeur fidèle du Cercle du progrès, mouvement réformateur musulman de l'Association des Oulémas, entra à la CGTU du port d'Alger et devint un des animateurs du syndicat des dockers. Il adhéra au Parti communiste entre 1934 et 1936 et fit un voyage en URSS en 1936, à la tête d'une délégation de dockers.

Il fut interné pendant la guerre au camp de Djenien-Bou-Rezg, dans le Sud Algérien.

Libéré, il relança la Fédération nord-africaine CGT des dockers.

SOURCE : Interview d'Amar Ouzegane par J.-L. Planche (1976-1977).

PALOMA Jean. Né le 31 décembre 1907 à Céret (Pyrénées-Orientales). Dirigeant du Parti communiste à Céret dans les années trente. Cf. Bossuet + Djelfa.

PALOMBA Gabriel. Né le 21 août 1899 (d'autres sources donnent 1896 ou 1898) à Souk-Ahras (département de Constantine, Algérie), Gabriel Palomba était le fils d'un cheminot syndicaliste avant 1914. Établi à Bône, il travailla comme ouvrier typographe et organisa l'Union locale CGTU à la Bourse du Travail dès le début des années vingt. Il adhéra au Parti communiste en 1926 et fut en 1928 [et en 1936] candidat aux élections législatives dans la 2^e circonscription de Constantine. [...] Palomba entra au comité de Région communiste en avril 1934. Lors de la réunification syndicale en 1935, il devint secrétaire de l'Union CGT des syndicats de Bône. En 1938, il était secrétaire de la section communiste du PCA de Bône et membre du Comité central.

De 1939 à 1943, Gabriel Palomba fut interné dans le camp de Djenien-Bou-Rezg (Sud-Oranais).

Après sa libération, il reprit la direction de la Région communiste de Bône et, en 1945, fut élu conseiller général. Gabriel Palomba fut le seul communiste membre de l'Assemblée financière de l'Algérie de 1945 à 1947.

SOURCES : Arch. Nat. F7/13130. — Arch. Dép. Constantine. — La Lutte sociale, avril 1936. — Interviews de Ben Ali Boukort par J.-L. Planche (1977).

PITTAVINO Ferdinand. Né le 23 mars 1902, fils d'un ouvrier briquetier, d'origine italienne (Piémont), d'opinions socialistes révolutionnaires, Ferdinand Pittavino, obtint le Certificat d'études primaires. Après avoir effectué son service militaire dans l'Infanterie coloniale à Marseille et à Draguignan, il entra, le 1^{er} janvier 1924, à la Compagnie de chemins de fer du PLM dans le service exploitation, et fut affecté successivement aux gares de Fréjus, Théoule, Le Trayas (1931), Cannes (1933), La Ciotat. Il adhéra dès 1924 à la CGTU, fut trésorier de son syndicat et, le 1^{er} janvier 1925, au Parti communiste. Il participa aux bureaux de plusieurs réunions publiques et fut candidat aux élections municipales de Cannes (Alpes-Maritimes) en mai 1935.

Mobilisé spécial dans la SNCF en gare de Cannes, le 22 décembre 1939, Pittavino, emprisonné au fort Saint-Nicolas à Marseille, fut condamné à trois ans de prison et à 1 000 francs d'amende. De la prison centrale de Nîmes (Gard), il fut versé dans la Compagnie spéciale de passage à Digne (camp de Chaffaud). Dirigé vers la citadelle de Sisteron, puis vers le centre de séjour surveillé de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), il fut transféré en Algérie (Bossuet, Djelfa, Djenien-Bou-Rezg dans le Sud).

Libéré en juin 1942, de retour à Fréjus, Pittavino prit contact avec la Résistance. À la Libération, il fut désigné au conseil municipal à partir du 21 septembre 1944 et s'occupa des questions du ravitaillement et de la police.

En mai 1945, Pittavino rejoignit la gare de Cannes-voyageurs où il fut secrétaire de la cellule communiste et membre du comité de section. Son épouse, née Émilienne Rousset le 20 juillet 1909 à Saint-Raphaël, membre du Parti communiste depuis septembre 1944, fut trésorière de la section de Cannes de 1954 à 1956.

Retraité à Fréjus, dans les années 1970, Pittavino, vétéran du Parti communiste, présidait l'Association des cheminots anciens combattants, résistants, prisonniers et victimes de la guerre. Il avait été jusqu'en 1972 le secrétaire de la section de Fréjus de la FNDIRP.

Pittavino mourut le 22 août 1988 à Fréjus.

SOURCES : Arch. Dép. Var, 4 M 59 4 1, 18 M 86, Cabinet 862. — Arch. Com. Fréjus. — Renseignements fournis par l'intéressé.

J. Girault

RABIER Maurice. Né le 12 novembre 1907 à Oran (Algérie). Dessinateur-projeteur aux chemins de fer algériens ; secrétaire de la section du Parti socialiste SFIO de Pérrégaux (1930-1939) ; premier adjoint au maire (1937) puis maire (1944) de Pérrégaux ; député d'Oranie (1945-1955).

[...] Révoqué des chemins de fer en septembre 1940, pour activité politique clandestine, il fut **interné en mai 1942 dans le Sud Algérien au camp de Djenien-Bou-Rezg. Il y contracta le typhus** et fut libéré en mars 1943.

Maire de Pérrégaux depuis 1944, Rabier refusa de conserver cette fonction après les élections de 1947, accaparé par sa charge de député et de rapporteur du statut de l'Algérie à l'Assemblée nationale. Il siégea néanmoins au conseil jusqu'en juin 1958 où la municipalité fut dissoute. Député d'Oran de 1945 à 1955, membre du Comité directeur de la SFIO de 1947 à 1959, il fut secrétaire de la Fédération socialiste SFIO d'Oranie de 1961 à 1962.

Retiré à Castelnau-le-Lez (Hérault), Maurice Rabier y exerça les fonctions de conseiller municipal de 1965 à 1977.

SOURCES : Arch. Dép. Oran. — Le Semeur. — Parcours, n° 13, 1990.

F. Soufi

RHAÏS Roland. Né le 28 juillet 1902, fils de l'écrivain juif Elissa Rhaïs, Roland Rhaïs, jeune communiste, devint à partir de 1938 rédacteur à l'hebdomadaire *La Lutte sociale* et permanent du Parti communiste algérien.

Arrêté sous le gouvernement de Vichy, il fut interné au camp de Djenien-Bou-Rezg dans le Sud Algérien jusqu'en 1943.

Après la guerre, il fut secrétaire du Parti communiste algérien.

Sa biographie sera développée dans le Dictionnaire Maghreb. Il mourut le 14 avril 1987 à Alger.

SOURCES : Interviews d'Amar Ouzegane et Nicolas Zannettaci par J.-L. Planche. — Parcours, octobre 1990.

ROCHILD Marius. Cf. Maison-Carrée.

ROUX Louis. Né le 2 juillet 1862 à Constantine, Louis Roux était en 1927 trésorier adjoint du syndicat autonome des ouvriers bouchers d'Oran (Algérie).

En 1904, un Louis Roux signa un appel d'ouvriers soutenant la liste républicaine pour les élections locales, liste publiée par le journal radical-socialiste *Le Phare de l'Oranie*.

En 1940, un Louis Roux était interné dans le sud algérien au camp de Djenien-Bou-Rezg.

SOURCES : Arch. Dép. Oran. — Notes de F. Soufi.

URIOS Alexandre. Né le 19 mars 1915 à Oran (Algérie), fils d'un boulanger, Alexandre Urios, peintre en bâtiment, était avant 1939 secrétaire des Jeunesses communistes de la ville. Il fut arrêté en 1940 et déporté à Djenien-Bou-Rezg dans le Sud Algérien. Mort pendant la Seconde Guerre mondiale en raison de son action militante.

SOURCE : Arch. Dép. Oran.

ZANNETTACCI Nicolas. : cf. Bossuet.